
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mardi 18 mai 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Valérie Bourquin, MM. Alexandre Chevalier, Endri Gega, M^{me} Sandra Golay, M. Christian Lopez Quirland, M^{mes} Maria Pérez, Chantal Perret-Gentil et M. Jean Sanchez.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mai, mercredi 19 mai et lundi 31 mai 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que j'ai déposé un recours au nom du Conseil administratif contre la construction du parking de Sécheron. Le Conseil municipal était entré en matière sur le projet du Conseil administratif et avait voté à la majorité le déclassement de ce parking en parking relais (P+R). Or, l'autorisation de construire délivrée par M. Mark Muller et le Département des constructions et des technologies de l'information ne mentionne pas la moindre volonté du Conseil d'Etat de créer un P+R. J'ai donc demandé que le P+R figure en toutes lettres dans ce document, mais on m'a malheureusement renvoyé à mes études.

Par conséquent, j'estime que la volonté du Conseil municipal n'est pas respectée. En refusant de stipuler clairement qu'il s'agira d'un P+R, le Conseil d'Etat s'octroie... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Cette communication est importante! Si vous ne m'écoutez pas, certains d'entre vous me reprocheront ensuite d'avoir divulgué ces informations dans la presse sans passer par le Conseil municipal. Celles et ceux qui veulent que le système de transparence du Conseil administratif fonctionne sont priés d'être attentifs.

Je disais donc que nous avons fait recours auprès de la commission judiciaire ad hoc contre l'autorisation de construire de l'Etat. En effet, nous exigeons que ce futur parking soit destiné aux pendulaires et aux habitants du quartier, et qu'il ne soit pas dévolu à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), contrairement à ce qui avait été convenu. Nous ne voyons pas pourquoi l'OMC serait la seule organisation internationale à ne pas faire d'efforts pour rationaliser les déplacements de ses employés. Je rappelle que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres s'efforcent de participer à notre volonté de réduire les transports automobiles individuels au moyen de parkings relais.

Le Conseil d'Etat – ou en tout cas M. Mark Muller – s'est réservé le droit d'attribuer ce parking à l'OMC, au lieu d'en faire un P+R. Ce n'est pas acceptable. Je vous donne le détail de la situation: l'Etat et la Ville se sont immédiatement mis d'accord pour suspendre la procédure et entamer des discussions, afin que ce parking soit, à terme – c'est-à-dire dans quatre ans – un véritable P+R, avec aussi des places de stationnement destinées aux habitants. Nous estimons que la volonté du Conseil municipal sera ainsi respectée. Je vous remercie de votre attention.

2. Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 (D-34).



VILLE DE GENEVE DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT DIRECTION

**Rapport annuel 2009
Projets soutenus par le Fonds chômage**



1. Préambule

1.1. Base du rapport

L'article 25 du Règlement d'application du Fonds chômage (LC 21 513) prévoit l'établissement d'un rapport annuel sur les projets soutenus par le Fonds. Le rapport est soumis à la Commission consultative avant d'être transmis au Conseil administratif. Ce dernier se charge de le présenter au Conseil municipal.

1.2. Bref rappel historique

En 2003, le Conseil municipal a adopté le Règlement municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle. Il en résulte la création du Fonds municipal de lutte contre le chômage. Ce Fonds a pour but de financer des projets novateurs visant l'insertion socioprofessionnelle de toute personne en recherche d'emploi.

Jusqu'en 2007, le Fonds a principalement servi à mener une politique d'assistance individuelle par l'engagement de chômeurs et chômeuses placés temporairement au sein de l'administration ou d'institutions subventionnées.

En 2008, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale en matière de chômage, une réflexion a été menée au sein du Département des finances et du logement (DFL) dans le but de rendre au Fonds chômage sa mission première. En effet, le Règlement municipal de 2003 prévoit l'affectation des sommes allouées annuellement au financement de projets visant la réinsertion des personnes échappant au filet institutionnel de l'emploi. Ces projets sont pilotés par des associations, des entreprises d'insertion ou sont issus d'un partenariat public/privé.

Cette réflexion a conduit le Conseil administratif à accepter, en date du 24 septembre 2008, les nouvelles orientations d'utilisation du Fonds et le nouveau règlement d'application du Fonds chômage. Ce dernier fixe les modalités concrètes d'application du Règlement municipal de 2003.

Un « Secrétariat du Fonds chômage » a été institué avec pour principales missions l'examen des projets déposés, la promotion interne et externe du Fonds chômage ainsi que son développement à court, moyen et long terme.

Chaque projet est soumis pour préavis à une Commission consultative composée de 10 membres, expert-e-s dans le domaine de l'emploi, de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle. Les membres sont issu-e-s d'institutions publiques ainsi que de milieux compétents et concernés par l'insertion socioprofessionnelle.



VILLE DE GENEVE DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT DIRECTION

Au terme des délibérations menées au sein de la Commission, les projets préavisés sont soumis au Conseil administratif qui décide des soutiens accordés ou refusés.

2. Réalisations 2009

2.1. Activités 2009

Au début de l'année 2009, le Secrétariat du Fonds chômage a lancé un appel à projets auprès de 81 structures actives dans le domaine de l'insertion afin de les informer de l'existence et des buts du Fonds municipal de lutte contre le chômage.

L'année 2009 a vu le dépôt de 35 dossiers.

Le Secrétariat examine chaque dossier pour s'assurer de sa recevabilité et l'analyse sous l'angle de ses forces et de ses faiblesses. La plupart des dossiers soumis au Secrétariat du Fonds chômage font l'objet de demandes de compléments et de précisions sur la réalisation du projet, avant d'être présentés à la Commission consultative.

Dans son approche, le Secrétariat assiste fréquemment les associations dans la constitution de leur dossier, en particulier les petites structures qui n'ont pas nécessairement l'expérience et l'aisance dans l'établissement et la production de documents liés à un projet.

En 2009, la Commission consultative s'est réunie cinq fois, bien que le Règlement d'application prévoit ordinairement trois réunions par année.

Sur les 35 dossiers déposés au Secrétariat, 24 ont été, dans un premier temps, étudiés par la Commission consultative. Pour chacun des projets, cette dernière s'est prononcée en émettant un préavis favorable ou défavorable au soutien du projet par le biais du Fonds chômage.

Dans un deuxième temps, les dossiers ont été soumis au Conseil administratif qui a décidé de l'octroi d'une subvention par le biais du Fonds chômage. Ainsi, sur les 24 projets qui lui ont été présentés, il a décidé d'en soutenir 8 et de renoncer au financement des 16 autres. Deux listes donnant une vue synthétique des 24 projets sont annexées au présent rapport.

Les principales raisons ayant conduit le Conseil administratif à refuser le financement de ces projets sont l'absence d'un réel volet d'insertion ou de réinsertion, le manque de solidité du projet, la création d'emplois sans dimension de renouvellement du personnel ou, la mise en place d'un doublon avec des mesures déjà existantes.



Pour les projets portant sur plusieurs années, le Conseil administratif a retenu le principe de les financer généralement pour les deux premières années en donnant la possibilité aux institutions de renouveler leur demande au bout des deux ans sur la base d'une évaluation de la première phase de réalisation du projet.

Du point de vue financier, le Fonds chômage, doté d'un montant de 2.7 mios en 2009, a contribué au financement des 8 projets pour un total de 2'667'440.-. Le solde de 32'580.- est reporté sur 2010. En effet, la Surveillance des communes a préconisé la création du compte « Fonds chômage » au bilan de la Ville de Genève pour l'enregistrement des opérations.

Dès 2010, le budget affecté au Fonds chômage est augmenté de 3 mios par rapport à 2009 pour être porté à 5.7 mios.

Enfin, il est important de rappeler qu'aujourd'hui le Fonds chômage permet à la Ville de mener une politique active en matière d'intégration socioprofessionnelle. Genève est la seule commune suisse à disposer d'un tel outil.

2.2. Projets soutenus par le Fonds chômage en 2009

En 2009, le Fonds chômage a soutenu 8 projets dont :

- 5 d'insertion par l'activité économique ;
- 2 d'insertion pour les jeunes en rupture sociale ;
- 1 d'insertion pour les femmes migrantes.

Les projets sont brièvement décrits ci-après.

« Arcade Rive gauche » de Genève-roule

Créer une nouvelle arcade, sur la rive gauche, proposant des vélos en prêt gratuit sur six mois et en location à l'année. Cette extension de l'entreprise sociale et solidaire vise à créer 23 postes de travail en faveur de personnes en situation socioprofessionnelle difficile (requérant-e-s d'asile, personnes à l'assistance sociale, Eds). Le projet permet de promouvoir la mobilité douce. Le financement octroyé pour ce projet est de 236'359.-.

« Bourse à l'emploi » de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (Oseo)

Stabiliser le programme de la Bourse à l'emploi, agence de placement pour les demandeur-euse-s exclu-e-s des réseaux traditionnels de recherche d'emploi (ORP, agences de placement privées). Le public cible est constitué de personnes pas ou peu francophones, pas ou peu qualifié-e-s, en fin de droit, à l'assistance, plus de 50 ans, jeunes sans expérience professionnelle ou en rupture de scolarité, avec un statut de requérant-e-s d'asile ou de réfugié-e-s,



femmes en réinsertion professionnelle. Les principaux objectifs sont d'augmenter le nombre de personnes inscrites, les placements en entreprise y compris les placements fixes ainsi qu'accroître l'effort de formation. Le financement octroyé pour ce projet est de 280'000.-.

« Formation et acquisition de compétences professionnelles pour que les personnes en emploi de solidarité puissent postuler auprès d'entreprises à la recherche de chauffeurs-manutentionnaires » de Partage

Dans le cadre de l'activité de cette entreprise sociale et solidaire, former et valoriser l'expérience de travail des personnes en emploi de solidarité occupant des postes de chauffeurs-livreurs-manutentionnaires dans leur activité de récolte et livraison des denrées alimentaires. La formation dispensée vise à l'acquisition de compétences métiers et à l'obtention d'attestations cantonales ou fédérales reconnues permettant aux bénéficiaires d'augmenter leurs chances de retrouver un emploi. Grâce à ce projet, 10 à 12 emplois de solidarité supplémentaires pourront être accueillis. Le financement octroyé pour ce programme est de 367'900.-.

« A deux pas des commerces – Service de livraison écomobile de proximité dans les quartiers de la Ville de Genève » Caddie Service

Etendre le service de livraison écomobile effectué par Caddie service auprès de 10 quartiers de la Ville de Genève. Cette entreprise sociale et solidaire livre les achats effectués dans les commerces du quartier au domicile ou au travail des client-e-s au moyen de vélos électriques et remorques. Ce projet crée 30 postes de travail en faveur de personnes en réinsertion, soit 10 emplois de solidarité et 20 personnes à l'assistance. Le financement octroyé est de 350'000.-.

« Gobelets lavés et consignés » de l'Orangerie

Proposer aux organisateur/trice-s de manifestations publiques un service de gobelets consignés lavables. Une équipe composée de personnes en réinsertion professionnelle, d'emplois de solidarité et de jeunes de « la Boîte à boulots » s'occupe de laver et sécher les gobelets sous l'encadrement de professionnel-le-s de l'Orangerie. Le financement octroyé est de 123'000.-.

« Voie 2 – programme d'insertion des jeunes adultes en difficulté » de Caritas Genève

Pérenniser le programme d'insertion Voie 2 destiné aux jeunes adultes (15-25 ans) en difficulté, en rupture sociale ou scolaire, venant de milieux défavorisés et sans activité et/ou formation. Le projet repose sur des stages et une formation en deux ans menant à une attestation fédérale dans les métiers de la vente et du travail de bureau. Il est conçu en tenant compte des exigences du marché du travail en terme de rentabilité, de rythme de travail. Le financement octroyé est de 400'000.-.



« VIA Vers l'Intégration et l'Autonomie » de la Boîte à boulots

Créer une structure opérationnelle d'insertion de jeunes en rupture sociale âgé-e-s entre 15 ans et 25 ans leur permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou d'activité professionnelle. Initié par le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève, ce projet a été confié à la Boîte à Boulots et est réalisé en partenariat avec la Ville. Outre l'accompagnement des jeunes concerné-e-s, la mission de l'antenne d'insertion VIA est de créer une offre de stages dans les services de l'administration et dans les entreprises privées (avec l'appui de la plateforme Interface entreprise de l'OFPC) et ainsi remettre ces jeunes en lien avec le monde du travail. Le financement octroyé pour un an est de 617'500.-.

« Ici-Formation » de Camarada

Développer le secteur d'insertion professionnelle de Camarada, association active dans le soutien des femmes migrantes peu ou pas qualifiées. Le programme Ici-Formation, reconnu par l'Office cantonal de l'emploi comme mesure individuelle, est renforcé par le développement d'ateliers pratiques déjà existants et par la création de nouveaux ateliers et cours. Il offre une aide concrète à l'insertion socioprofessionnelle en préparant les femmes aux exigences du monde du travail et en développant leur autonomie et leurs capacités. L'objectif est également de créer un espace d'accueil, de soutien et d'information scolaire et professionnelle destiné aux mères fréquentant Camarada et à leurs enfants/adolescent-e-s. Le financement octroyé est de 292'681.-.

Madame Biljana Kostadinov, Adjointe de direction
Direction du Département des finances et du logement

Annexe

Liste des projets soutenus par le Fonds chômage en 2009

Organisme	Titre du projet	Période financée	Montant alloué	Coût du projet sur période financée	Part du coût financée par la Ville
5 projets d'insertion par l'activité économique					
Genevroule	Arcade Rive Gauche	19 mois	236'359	629'075	38%
L'Oseo Genève	La Bourse à l'emploi	18 mois	280'000	1'043'888	27%
Partage	Formation et acquisition de compétences professionnelles pour les chauffeurs-manutentionnaires	18 mois	367'900	488'500	75%
Caddie Service	A deux pas des commerces	16 mois	350'000	1'510'940	23%
L'Orangerie	Gobelet lavés et consignés	22 mois	123'000	123'000	100%
2 projets d'insertion pour les jeunes en rupture sociale					
Caritas Genève	Programme Voie 2	24 mois	400'000	1'475'268	27%
La Boîte à Boulots	Via (Vers l'insertion et l'Autonomie)	12 mois	617'500	937'500	66%
1 projet d'insertion pour les femmes migrantes					
UOG Université ouvrière	ici-Formation	24 mois	292'681	581'681	50%
Dépenses 2009 du Fonds chômage			2'667'440		
Montant 2009 disponible du Fonds chômage			2'700'000		
Solde 2009 du Fonds chômage reporté en 2010			32'560		

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009

Liste des projets refusés par le Fonds chômage en 2009

Annexe

Organisme	Titre du projet	Descriptif succinct du projet	Durée de financement du projet	Coût total du projet	Montant demandé à la VG	Part demandée à la VG
Apprentissages sans frontières (ASF)	Réinsertion de chômeur/euse-s en fin de droit dans le cadre des emplois de solidarité en qualité d'Eco-conseillers de proximité en Ville de Genève	Formation sur trois mois d'Eco-Conseillers de proximité avec pour mission de sensibiliser, conseiller et motiver la population dans le cadre du développement durable afin de le promouvoir et de contribuer à la mise en application de l'Agenda 21.	4 ans	8'067'426	1'093'130	14%
ARIPSY	Emploi soutenu	Programme de stages visant à éviter l'AI et à favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de jeunes adultes avec troubles psychiques débutants ayant eu une longue période d'inactivité.	4 ans	1'029'000	472'500	46%
Association de défense des chômeur/euse-s (ADC)	Programme de soutien aux chômeur/euse-s de Genève 2010-2011	Mise en place d'une permanence en faveur de chômeur/euse-s, plus spécifiquement qui sont en fin de droit ou de professions subalternes par un appui socioprofessionnel et juridique.	2 ans	504'000	403'200	80%
Association insertion socioprofessionnelle (AISP)	Insertion Socio Professionnelle	Programme d'accompagnement pour l'insertion professionnelle et l'intégration sociale de jeunes en déficit d'objectifs, en difficultés de socialisation, en rupture, âgés entre 15 et 20 ans.	3 ans	1'194'000	489'700	41%
Association I-Sud	Journal Hebdo Hispano	Création d'un journal hebdomadaire en espagnol avec des postes d'emplois créés de durée indéterminée dans les secteurs de la rédaction, de l'administration, de la commercialisation et de la distribution.	4 ans	2'707'000	450'000	17%
Association Pro-Jet	House Cleaning "Mr&Mrs Clean"	Création d'une entreprise sociale et solidaire de "house cleaning" qui a pour but d'employer des jeunes en rupture de formation voulant travailler dans le secteur du nettoyage à domicile.	4 ans	5'020'320	237'920	5%
Association TRT	Agence de placement	Création sous forme d'association d'une agence de placement destinée uniquement aux bénéficiaires de l'Hospice général. L'OCE ne dispose pas de l'infrastructure permettant de prendre en charge ce type de population.	3 ans	1'711'666	300'000	18%
Centre Grisélidis Réal	Création d'un centre de documentation sur la prostitution	Création d'un centre de documentation sur la prostitution avec la création de deux postes de travail (un-e archiviste et un-e documentaliste).	4 ans	676'167	234'930	35%

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009

Annexe

Liste des projets refusés par le Fonds chômage en 2009

Organisme	Titre du projet	Descriptif succinct du projet	Durée de financement du projet	Coût total du projet	Montant demandé à la VG	Part demandée à la VG
Chômage, une autre vision	Pour sortir du chômage, partageons nos compétences	Création d'un concept en ligne qui se veut "projet participatif social et citoyen transférable" visant à lutter contre un chômage professionnellement passif.	2 ans	1'000'000	1'000'000	100%
Découvrir	Programme "Asumir"	Mise en place d'un programme complet en faveur de femmes migrantes qualifiées pour une démarche proactive de recherche d'emploi.	4 ans	891'951	640'000	72%
Fédération Maison Kultura	Espace Jeune Espoir	Programme d'accompagnement personnalisé d'insertion professionnelle et d'intégration sociale de jeunes adultes immigré-e-s âgé-e-s entre 16 et 25 ans.	3 ans	866'376	480'000	55%
Les Antichauts	Maratchage urbain, jardin de production agricole en ville	Création d'un jardin de production agricole dans le parc Beaulieu avec une structure de production de plants biologiques de légumes et une structure d'agriculture de proximité avec vente directe et cueillettes. Démarche de développement durable par son volet agriculture de proximité auquel s'ajoute la création d'une dynamique de quartier et une animation socioculturelle.	4 ans	367'530	153'725	42%
Le Triologue	L'assurance chômage en pratique	Renforcer la structure juridique de l'association par la création d'un poste rémunéré pour assurer la continuité et la qualité de ses prestations au vu de la croissance des demandes d'aides en matière de conseils juridiques.	4 ans	600'000	600'000	100%
Réalise	Développement de nouvelles prestations d'insertion	Dans l'économie domestique, mise en place un dispositif de reconnaissance et d'attestation des savoir-faire professionnels ainsi qu'un dispositif d'évaluation et d'accompagnement personnalisé augmentant la capacité d'insertion des personnes peu ou pas qualifiées.	3 ans	406'500	406'500	100%
Tierra Incognita	Emplo, insertion socioprofessionnelle	Renforcer et améliorer l'accompagnement en insertion professionnelle de personnes en recherche d'emploi à profil difficile (migrant-e-s, suisses de retour, femmes proches de la retraite, etc.) par la combinaison d'une formule individuelle d'encadrement et d'une formule collective (formations)	4 ans	328'000	220'000	67%

Liste des projets refusés par le Fonds chômage en 2009

Annexe

Organisme	Titre du projet	Descriptif succinct du projet	Durée de financement du projet	Coût total du projet	Montant demandé à la VG	Part demandée à la VG
UJOG Université ouvrière de Genève	Atelier Jeunes	Extension d'un Atelier Jeunes (16-25 ans) proposant une remise à niveau des connaissances scolaires de base en français et en mathématiques par un enseignement individualisé. Le programme vise un public spécifique résidant dans les communes suburbaines (hors VdG).	2 ans	144'000	144'000	100%

Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je demande que le rapport du Conseil administratif D-34 sur l'action contre le chômage pour 2009 soit renvoyé à la commission Agenda 21, puisque c'est elle qui traite habituellement de tout ce qui concerne le Fonds chômage.

M. Robert Pattaroni (DC). Je connais assez bien la commission Agenda 21, puisque j'en suis actuellement le président. Cependant, je pense qu'il faut renvoyer les objets à étudier aux commissions réellement concernées. Jusqu'à présent, c'est plutôt la commission des finances qui a traité les problématiques de l'emploi et du chômage. J'estime que la commission Agenda 21 ne devrait pas avoir la prétention de s'occuper de tout. Tel est l'avis que vous donne modestement son président, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste demande exactement la même chose que M. Pattaroni, c'est-à-dire le renvoi du rapport D-34 à la commission des finances, étant donné que le Fonds chômage dépend du département des finances et du logement.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Selon ce qui a été décidé par le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, l'Union démocratique du centre demande le renvoi du rapport D-34 à la commission de la cohésion sociale. Cette dernière est d'ailleurs déjà en train d'étudier des projets concernant les mêmes problématiques.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). La problématique de l'action contre le chômage dépend du département des finances et du logement, j'en conviens, mais je rappelle que l'Agenda 21 appartient audit département et que le Fonds chômage en dépend. D'autre part, si la commission Agenda 21 ne doit s'occuper que des petites fleurs, elle n'est plus très intéressante! Il me semble important que les objets qui pourraient lui être confiés, dont ceux qui concernent le Fonds chômage et les problèmes liés à l'égalité, puissent lui être renvoyés.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission Agenda 21 est refusé par 50 non contre 4 oui.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 41 non contre 10 oui.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de la cohésion sociale est accepté sans opposition (42 oui et 13 abstentions).

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous adressons nos sincères condoléances à M. Jean Sanchez, qui a perdu sa maman le 7 mai.

Nous félicitons M^{me} Maria Pérez pour la naissance de sa fille Jeanne, le 7 mai à 13 h 37. (*Applaudissements.*) Nous saluons M^{me} Pérez et sa fille, qui se portent bien et qui nous regardent ce soir...

Nous donnons lecture de la lettre de démission de M. Patrick Baud-Lavigne du conseil d'administration de 022 Télégenève SA.

Lecture de la lettre:

Genève, le 4 mai 2010

Concerne: Démission de mon mandat d'administrateur à 022 Télégenève SA

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Je vous remets, par la présente, ma démission du mandat d'administrateur de 022 Télégenève SA que votre assemblée a bien voulu me confier en 2007.

Ayant été nommé directeur général de l'entreprise par le conseil d'administration, je ne peux dès lors pas cumuler les mandats.

Ma démission prendra effet au 31 mai 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Patrick Baud-Lavigne

La présidente. M^{me} Salerno ne pourra pas assister à la séance de 20 h 30 demain soir, car elle représente la Ville de Genève au Congrès suisse des sages-femmes. Je rappelle que notre municipalité organise et subventionne cet événement, qui aura lieu au Palais Eynard. M^{me} Salerno avait demandé le report de trois points qui la concernent, à savoir les rapports PA-76 A/B, PA-98 A et P-229 A, si d'aventure nous arrivions aussi loin dans l'ordre du jour demain soir. Le bureau du Conseil municipal en a discuté avec les chefs de groupe, et cette demande a été refusée – mais il est vrai que nous ne connaissons pas la raison de l'absence de

la magistrate. Je propose donc que nous attendions d'arriver à ces points-là pour décider si nous en reportons ou non le traitement à une date ultérieure. Je vous laisse y réfléchir, Mesdames et Messieurs.

MM. Manuel Tornare et Patrice Mugny seront absents demain après-midi à la séance de 17 h, car ils assisteront à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG).

Le bureau du Conseil municipal propose de traiter demain, de 20 h 30 à 20 h 45, les réponses du Conseil administratif aux propositions des conseillers municipaux, aux interpellations et aux questions écrites.

4. Questions orales.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Pagani, responsable du département des constructions et de l'aménagement. Monsieur le maire, où en êtes-vous dans vos recherches et analyses concernant la rénovation de la patinoire des Vernets cet été?

M. Rémy Pagani, maire. Nous nous sommes entretenus avec les responsables du Genève-Servette Hockey Club, et nous avons convenu de soumettre très prochainement une proposition au Conseil municipal au sujet des travaux à réaliser à la patinoire des Vernets. Ce projet prévoit des loges VIP permanentes en haut de la grande tribune, la rénovation – ou plutôt un coup de peinture et une réactualisation – des vestiaires et la construction d'un nouveau restaurant du côté de la voirie. Il s'agit là des travaux à long terme.

Pour ce qui est des aménagements à court terme, sur proposition du Genève-Servette Hockey Club, nous avons renoncé à mettre des loges VIP provisoires en haut de la grande tribune. Comme vous le verrez dans cette proposition, Mesdames et Messieurs, nous étudierons la possibilité de rapprocher de la glace – mais sans mordre sur la glace – les simples gradins appelés «sièges VIP» du côté de la voirie; nous essaierons d'imaginer un arrondi de chaque côté.

Tel est l'accord conclu au sujet des travaux à la patinoire des Vernets. En tout cas, en sortant de mon bureau, les représentants du Genève-Servette Hockey Club en étaient satisfaits.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse également à M. Pagani. J'aimerais savoir où en est l'ancrage des parasols sur la rotonde du Mont-Blanc. L'autorisation y afférente a-t-elle enfin été donnée? Qui paiera les douillages? Il faudrait régler ce problème avant qu'il y ait du monde sur les terrasses et que les parasols ne s'envolent au moindre coup de vent.

M. Rémy Pagani, maire. A ma connaissance, Madame la conseillère municipale, cette affaire est réglée. Nous avons autorisé l'ancrage de toute une série de parasols sur la rotonde du Mont-Blanc – mais exclusivement à cet endroit, puisque la majorité des autres bancs de glaces disposent de pergolas qui, pour l'instant, satisfont les utilisateurs.

Quant au coût de l'opération, je ne comprends pas très bien votre préoccupation. C'est le Service du génie civil qui pose les douilles et, à mon avis, il ne devrait pas y avoir d'autres frais que ceux engendrés par ces travaux. Ceux-ci seront donc bien évidemment assumés par la Ville.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Ma question s'adresse à M. Maudet. Monsieur le magistrat, je suis très inquiète et profondément marquée par ce qui se passe dans le monde lors des apéritifs-parties. Ces grands rassemblements sont extrêmement dangereux pour nos enfants et pour leur avenir. Dernièrement, cette nouvelle coutume a fait un mort en France.

Je demande donc si les autorités municipales compétentes en matière de police et de sécurité ont prévu des mesures à ce sujet. J'aimerais également savoir si la Ville a l'intention de poursuivre le travail préventif mené l'été dernier. (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame la conseillère municipale, je suis désolée de vous interrompre. Je n'entends rien du tout depuis ma place, et le magistrat ne comprend pas ce que lui dit M^{me} Meierhofer! Serait-il possible que les personnes qui bavardent derrière l'oratrice se taisent? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous voulez que le Conseil administratif fasse son travail et réponde à vos questions, il faut qu'il puisse d'abord les entendre!

M^{me} Charlotte Meierhofer. Je demandais donc si les autorités municipales ont l'intention de poursuivre le travail préventif mené l'été dernier avec les associations concernées.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, si j'ai bien compris, la question a trait à la préoccupation partagée par de nombreuses autorités municipales, en Suisse comme en France, face aux grands apéritifs qui réunissent parfois jusqu'à plusieurs milliers de personnes. C'était le cas à Nantes, il y a quelques jours, où l'on a déploré des débordements liés à la salubrité, la sécurité et la santé publiques.

La première réponse que nous puissions donner concernant cette question éminemment importante, c'est que nous sommes effectivement conscients du danger et que nous nous préoccupons de ce phénomène. Nous nous y intéressons d'autant plus que mon collègue Tornare et moi-même avons déjà dû l'affronter – mais avec une intensité moindre – il y a deux ans, en été. En effet, nous nous sommes «coltinés», si j'ose dire, les fameux *botellones*, cette manière particulière de célébrer l'apéritif avec une finalité bien précise, à savoir de réunir à un endroit relativement limité un très grand nombre de personnes pour consommer le maximum d'alcool en un minimum de temps.

Les apéritifs-parties représentent une situation analogue. Leur principale caractéristique est que les organisateurs utilisent des réseaux sociaux – facebook en particulier – pour lancer une série d'invitations dont ils ne maîtrisent pas les conséquences, puisqu'ils parviennent parfois à réunir des dizaines, des centaines, voire des milliers de personnes.

Cette saison, en Suisse et à Genève, nous n'avons pas connaissance de l'organisation de tels rassemblements qui auraient généré de véritables problèmes de sécurité publique. C'est peut-être les conditions météorologiques hivernales du début du mois de mai qui ont favorisé cette situation...

A la faveur des beaux jours, nous observerons cependant une recrudescence de l'utilisation des parcs. Mes services chargés de la sécurité seront donc très attentifs, notamment avec la Délégation à la jeunesse, à d'éventuelles invitations lancées par les réseaux sociaux. Nous appliquons une pratique très pragmatique, qui consiste à entrer en contact avec les organisateurs de ce genre de rassemblements – même lorsqu'ils ne se présentent pas eux-mêmes comme tels – pour les responsabiliser, quitte à les faire travailler sur place jusqu'au nettoyage complet des emplacements utilisés. Nous travaillons en liant prévention et répression, en collaboration avec la police et les services de santé, afin que les manifestations ayant lieu sur le domaine public se déroulent dans de bonnes conditions, avec une notion de responsabilité en arrière-fond.

J'espère vous avoir répondu, Madame Meierhofer, et j'espère surtout que nous ne serons pas confrontés à la situation de nos collègues nantais, qui ont dû déplorer un mort et une absence totale de maîtrise de la situation, il y a quelques jours.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse soit à M. Mugny, soit à M. Pagani; elle concerne le Victoria Hall. Nous avons à Genève l'une des plus belles salles de concerts, si ce n'est du monde, du moins d'Europe. Mais avez-vous regardé l'état des sièges dévolus à l'orchestre? La moitié d'entre eux ont des fils qui pendent lamentablement, voire des placets complètement déchirés. Le Conseil administratif a-t-il l'intention de changer ces sièges, ou devons-nous lui voter un crédit d'investissement pour une paire de ciseaux qui servirait à couper les fils qui dépassent? Vraiment, vue de la salle, la situation est déplorable!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Mugny vous répondra demain.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M. le maire; elle concerne Artamis. En fait, elle se compose de quatre considérants et d'une question, à laquelle il est possible de répondre par oui ou par non. Considérant l'énorme trou creusé par les travaux de décontamination du site sur quelque 15 000 m², et donc la possibilité d'aménager sur mesure une salle de spectacle avec des entrées et sorties distinctes de celles des logements; considérant la pétition pourvue de 8500 signatures relative à la création d'une telle salle sur le site d'Artamis; considérant la volonté officielle du Conseil administratif de soutenir la diversité culturelle, et par là même la culture alternative; considérant, enfin, la rencontre du maire avec les représentants de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), la semaine dernière, je voudrais savoir si, oui ou non, le Conseil administratif a l'intention de créer une salle de spectacle de 200 à 500 places, ouverte au public, sur le site d'Artamis. Merci d'avance pour la clarté de votre réponse, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Carasso, vous avez le pouvoir de me poser des questions, mais vous n'avez pas le droit de m'enjoindre d'y répondre par oui ou par non! Vous me permettez donc de prendre la liberté de vous répondre de manière circonstanciée.

Le projet lauréat pour le futur aménagement d'Artamis, intitulé «Social loft», est remarquable. Il prévoit un forum, c'est-à-dire une salle attenante à un certain nombre d'appartements sur un espace de plusieurs milliers de mètres carrés – entre 3000 et 5000 – qui sera affecté à l'artisanat et aux besoins artistiques de la population genevoise. Ce même projet lauréat prévoit aussi une salle non pas de concerts, mais de spectacle – j'apprécie que vous ayez remarqué la nuance, Monsieur Carasso – qui ne générera aucune nuisance sonore, je l'espère, lors de la sortie des spectateurs.

Le Conseil administratif ne s'est pas prononcé sur la pertinence et sur la faisabilité de cette salle. Je rappelle que les opérateurs habituels – que ce soit la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève, la Coopérative des Rois ou la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) – ne peuvent pas prendre en charge cette opération du point de vue de sa rentabilité financière.

Il appartiendra donc, le moment venu, au Conseil administratif et au Conseil municipal de se prononcer sur l'aménagement de cette salle de spectacle, dans la mesure où c'est de toute façon notre collectivité qui devra en assumer le coût. J'ose donc vous renvoyer, Monsieur Carasso, à une éventuelle prise de position du Conseil municipal pour inviter le Conseil administratif, le cas échéant, à assumer cette dépense.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a deux ans et demi, le Conseil municipal a accepté la motion M-700 du Parti démocrate-chrétien qui demandait la mise en place d'un système de location de vélos en libre service – les fameux Vélib'. Il y a six mois, Monsieur Pagani, je vous ai demandé où en était le projet, et vous m'avez assurée que cela avançait. Aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien venir, alors que d'autres villes comme Fribourg ou Yverdon peuvent enfin bénéficier de Vélib'. A défaut d'avoir une belle patinoire, pourrions-nous au moins avoir un système de Vélib' à Genève?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je vous l'avais annoncé il y a six mois, ce projet a pris de l'ampleur. Il constituera non seulement une proposition de la Ville de Genève, mais également des communes urbaines et des Transports publics genevois (TPG), sans parler de l'Etat de Genève, qui s'est associé à ce très beau projet et en a pris le pilotage.

Néanmoins, comme je l'ai fait il y a six mois, Madame la conseillère municipale, je vous invite à aller tapoter sur internet pour prendre connaissance du bilan tiré de cette expérience par la municipalité de Paris, par exemple. L'entreprise JCDecaux, qui s'est chargée du système de Vélib' dans la capitale française, se voit obligée de remplacer chaque année la moitié des 10 000 vélos mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens. Cela a un coût! Un tel projet a un impact social très important, mais ces vélos font constamment l'objet d'actes d'incivilités.

Nous devons donc mener cette affaire en nous basant sur trois piliers: premièrement, les vélos mis en libre service; deuxièmement, la location de vélos électriques, qui sont très prometteurs – elle sera assurée par l'association Genève Roule, que la Ville soutient pour son programme d'aide contre le chômage et

d'intégration des réfugiés politiques; troisièmement, l'entretien et la réparation des vélos. Il faut dire que l'état de ceux que l'on voit sur les trottoirs genevois est assez déplorable! Mais ce système de Vélib' fait l'objet d'une demande très importante. Nous le mènerons à bien sur cette triple base en collaboration avec le Conseil d'Etat, et plus particulièrement avec M^{me} Künzler.

M. Jacques Finet (DC). Ma question s'adresse à M. Mugny. Nous avons entendu parler de la création d'une fondation pour La Bâtie – Festival de Genève, et nous aimerions savoir s'il s'agit d'une fondation publique ou privée. Au cas où elle serait publique, de quelle initiative est-elle issue? Si, par hasard, le Conseil administratif en est l'inspirateur, pourquoi le Conseil municipal n'en a-t-il pas été averti? Je demande même tout simplement pourquoi créer une fondation pour gérer ce festival.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cette fondation, dont le Conseil administratif a validé les statuts la semaine dernière, sera formellement créée demain soir, si l'assemblée générale convoquée à cet effet le décide.

Le principe de la création d'une fondation a donc été accepté par le Conseil administratif. Je rappelle que le Conseil municipal avait dû débattre de la gestion de La Bâtie – Festival de Genève, puisque nous avons, à un moment donné, suspendu la subvention accordée à cette manifestation. En effet, l'association qui l'organisait avait à répétition engagé des directeurs qu'elle avait licenciés peu de temps après. Nous étions donc dans une situation assez délicate, vu les engagements envers un certain nombre d'artistes.

C'est dans ce cadre que nous avons souhaité rendre le système de gestion du festival un peu plus pérenne, en passant du modèle associatif, qui nous semblait inadéquat, à la création d'une fondation où la Ville et l'Etat seraient représentés en tant que bailleurs de fonds principaux. Ainsi, nous aurons une meilleure emprise sur la manière dont sera organisé La Bâtie – Festival de Genève. Il ne s'agit pas d'une affaire récente, puisque le processus a été lancé il y a près de deux ans. J'ajoute que cette démarche a été menée en toute transparence, et que des articles à ce sujet ont paru dans la presse. Nous sommes à la veille de la création de cette fondation, ce n'est pas le moment de s'y opposer; nous n'aurions d'ailleurs aucune raison de le faire. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Finet.

M. Adrien Genecand (R). Ma question s'adresse à M. le maire. Nous discuterons tout à l'heure de l'éventuelle fermeture de certaines rues... Pour l'heure,

je me préoccupe plutôt des routes actuellement ouvertes à la circulation, dont certaines sont dans un état proche du délabrement. Je voudrais savoir ce qui sera entrepris pour les rénover ou, en tout cas, pour les rendre à nouveau carrossables.

M. Rémy Pagani, maire. Je suis très emprunté, Monsieur Genecand, il faudrait que vous précisiez votre question. Quelles routes genevoises sont mal entretenues, dégradées, non carrossables? A ma connaissance, il n'y en a pas tellement...

M. Adrien Genecand (R). Tous les citoyens ont pu constater, après cet hiver rigoureux, que le gel avait causé des trous dans un certain nombre de routes. Si vous le désirez absolument, Monsieur le maire, je peux faire un tour de la ville pour prendre quelques photos des endroits concernés et vous présenter un petit diaporama en direct...

M. Rémy Pagani, maire. Je répète la question, pour être sûr d'en avoir bien saisi le sens. Il s'agit donc des affres de l'hiver qui ont malmené nos routes, et non d'un défaut d'entretien, comme j'avais cru le comprendre. L'hiver dernier a effectivement creusé des trous dans les routes, qui s'ajoutent à ceux causés par les travaux nécessaires à l'entretien de ces mêmes routes. En effet, le Service du génie civil se préoccupe de boucher ces trous régulièrement; cependant, cet hiver ayant été très rigoureux, il ne peut pas tous les boucher en même temps – à moins que nous n'augmentions de manière significative le nombre d'ouvriers employés dans la fonction publique municipale... Je vous demande donc un peu de patience, Monsieur le conseiller municipal, ces réparations seront effectuées très prochainement, je le souhaite tout comme vous.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Il y a quelque temps, j'ai demandé à M. Pagani s'il comptait faire disparaître tous les cyclistes de Saint-Jean. Ma question prend désormais de l'ampleur: Monsieur le maire, avez-vous l'intention de faire disparaître tous les cyclistes de Saint-Jean et de Plainpalais?

Non seulement nous n'avons toujours pas notre piste cyclable pour monter à Saint-Jean mais, de plus, vous avez encore enlevé un petit bout de piste cyclable le long de la rampe Sous-Terre que l'on emprunte en venant du quai du Seujet. La piste cyclable de la rue des Bains, que vous avez eu la bonté de remettre, présente des obstacles de 5 à 7 cm de hauteur, ce qui est très dangereux pour les cyclistes.

J'aimerais savoir si ces situations sont momentanées ou pas, et aussi combien de kilomètres de piste cyclable sont actuellement fermés en ville de Genève pour cause de travaux ou pour d'autres raisons.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds très rapidement à M^{me} Klopmann que nous avons échangé de longues lettres avec M^{me} Künzler et la Direction générale de la mobilité au sujet du pont en encorbellement et de la piste cyclable qui monte à Saint-Jean. On nous a proposé, pour compenser, de supprimer la piste cyclable qui descend, ou de faire en sorte que les cyclistes passent de l'autre côté de la route. De plus, la Direction générale de la mobilité refuse de signaler la piste cyclable dans la circulation montante. Bref, c'est une situation impossible!

Comme vous, Madame la conseillère municipale, je suis extrêmement désemparé par cette attitude, mais la résolution du problème relève du pouvoir cantonal. Malheureusement, en la matière, la Ville ne peut que proposer, et le Canton dispose. J'espère qu'à force de revenir à la charge – vous me connaissez, je suis quelqu'un d'entêté en politique, il le faut de temps en temps – nous trouverons une solution d'entente avec M^{me} Künzler et ses services.

En ce qui concerne les pistes cyclables venant à disparaître pour cause de travaux, je suis impatient comme vous, Madame Klopmann, de les voir réapparaître. Mais il faut tout de même constater que d'autres, provisoires, ont été aménagées – notamment à la rue Argand, j'y suis passé tout à l'heure. Je vous saurai donc gré de reconnaître que nous faisons un effort!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le maire, je me fais la porte-parole de l'Association des habitants des Acaacias, à propos d'une lettre que vous lui avez envoyée le 18 janvier. Ce courrier annonçait pour le début de l'année 2010 le dépôt d'une demande de crédit d'étude en vue d'aménager cette fameuse place piétonne fleurie et arborisée que les habitants souhaitent tant à la rue du Grand-Bureau. Pouvez-vous nous donner des nouvelles de ce crédit d'étude qu'ils attendent avec impatience?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire vous répondra demain.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Depuis quelques années, la Ville augmente régulièrement, et de façon substantielle, sa participa-

tion à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Cependant, l'inverse n'est pas vrai, à tel point que l'on observe de plus en plus une diminution des prestations offertes par les maisons de quartier. Actuellement, la situation est particulièrement dramatique pour certaines, dont une que je connais bien: il s'agit de la Maison de quartier des Asters, qui a perdu environ 200 heures de fonctionnement sur l'année en cours; cela représente quelques semaines de fermeture, voire la suppression de centres aérés.

Ma question est la suivante, Monsieur Tornare: êtes-vous au courant de cette situation? Savez-vous si d'autres maisons de quartier sont également touchées à ce point? Comptez-vous faire quelque chose pour régler ce problème?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. La commission des finances a eu l'occasion d'examiner un rapport assez «chaud» du Contrôle financier qui comportait un certain nombre de constats sur l'exercice 2009. Cela m'a rappelé que, le 14 octobre 2009, j'avais déposé la question écrite QE-311 intitulée «Suivi des recommandations de la Cour des comptes et du Contrôle financier», où je demandais quelles mesures le Conseil administratif comptait mettre en place pour informer le Conseil municipal du suivi des recommandations de ces deux organes de contrôle. A ce jour, cette question écrite n'a pas reçu de réponse. Qu'en est-il?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra demain.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question s'adresse à M. Maudet. Elle concerne sa campagne pour une ville plus propre, et plus précisément l'action engagée il y a deux ans vis-à-vis de l'un des grands géants orange qui fleurissent dans toute la Suisse. Cette opération avait été couronnée de succès, puisque ledit géant orange avait renoncé à distribuer ces fameux petits sachets en plastique qui s'envolent partout et polluent villes et campagnes.

Or, il se trouve qu'il y a un autre géant orange... J'aimerais savoir ce qui se passe dans son cas, car nous n'avons pas eu de nouvelles d'une éventuelle suite de l'action du Conseil administratif à son propos.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Cette question tombe à pic, Madame la conseillère municipale. En effet, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai relancé la direction du deuxième géant orange – que je ne citerai pas, pour ne pas lui faire de publicité.

Comme vous l'avez dit, en 2008, nous avons réussi à convaincre le premier géant orange de renoncer à ses 35 millions de sacs en plastique distribués chaque année en bout de caisse, ce qui représente une dépense d'environ 500 000 francs de production de sacs, mais également des coûts extraordinaires de ramassage de ces éléments qui finissent dans les arbres ou dans l'eau, un peu partout, et qui causent objectivement une pollution importante.

Evidemment, nous avons l'ambition – et nous l'avons toujours – de réaliser la même chose avec l'autre géant orange. Cependant, la nature juridique respective de ces deux géants diffère sensiblement. Le premier a une structure de coopérative permettant une large autonomie de décision dans les régions; la coopérative genevoise a donc pu décider seule de supprimer la distribution des sachets en plastique, alors que d'autres commerces continuent de les multiplier. Quant à la nature juridique de l'autre géant – celui qui n'a pas encore répondu dans notre sens – il s'agit d'une société anonyme dirigée d'un point central en Suisse avec des filiales; il est donc beaucoup plus difficile de se faire entendre auprès d'elle, surtout pour un modeste magistrat municipal.

Mais nous ne désespérons pas. Nous avons cru comprendre que le Grand Conseil genevois, comme ce fut le cas du Grand Conseil tessinois, a quelques vellétés de passer à une phase plus coercitive, d'ordre réglementaire ou légal, pour prohiber ce genre de déchets inutiles. Je ne pourrai que m'en féliciter, le cas échéant, et souhaiter alors l'application stricte de cette disposition légale, tout en regrettant que, une fois de plus, certains partenaires n'aient pas eu l'intelligence de renoncer par eux-mêmes à ces sacs en plastique, grâce à des mesures proactives. A mon avis, le consommateur, lui, est prêt à faire le pas.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question fera une excellente transition avec la précédente, car elle porte également sur les déchets et l'utilisation du domaine public. Je voudrais parler du cirque Knie, qui ne procède à aucun recyclage ni aucun tri de ses déchets, alors que, dans d'autres villes de Suisse, de telles exigences lui sont pourtant imposées. Je voudrais savoir pourquoi ce n'est pas le cas à Genève, et quelles sont les mesures prévues en la matière.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est un problème dont nous sommes conscients. Nous en avons pris connaissance à la fin de l'année 2008 – je

rappelle en passant que le cirque Knie n'était pas présent sur le domaine municipal en 2009. Nous nous sommes donc rendu compte, puisque c'était la première fois que nous appliquions la nouvelle directive relative à la taxation sur le domaine public, que le cirque Knie ne tenait pas compte de la possibilité de bénéficier de 5% de gratuité supplémentaires sur l'utilisation du domaine public en cas de recyclage des déchets. En effet, il préférerait payer plus cher et ne pas devoir s'occuper du tri et du recyclage de ses déchets.

Voilà l'un des effets, je ne dirais pas pervers, mais délicats, de la directive que nous avons introduite en la matière, quand la taxation globale du domaine public représente des sommes relativement faibles. Dans le cas d'espèce, c'est un montant d'environ 200 000 francs qui fait l'objet d'un abattement à hauteur d'un peu plus de 50%; au final, le cirque Knie paie donc un peu moins de 100 000 francs pour sa présence sur la plaine de Plainpalais. Les 5% de cette somme ne représentant pas un très gros montant, le bénéficiaire de cette potentielle réduction peut préférer payer et ne pas trier ses déchets.

Ce n'est évidemment pas admissible! Nous avons donc pris langue avec le cirque Knie, afin que, dès son retour sur la plaine de Plainpalais, cette année, il obéisse aux critères que nous avons posés. Peu importe qu'il bénéficie ou pas des 5% de gratuité supplémentaires sur le coût de l'utilisation du domaine public, il faut qu'il se conforme au schéma général de recyclage appliqué à Genève. Il n'est pas si difficile, pour un cirque, de respecter ces règles de récupération: on a les déchets verts dits «organiques», les déchets plastiques courants et le papier, en moindre proportion.

Evidemment, il faut mentionner aussi un type de déchets spécifiques, à savoir les excréments d'animaux, que le cirque Knie produit en quantités assez considérables. C'est toujours un bonheur d'en parler, puisque mettre les pieds dedans porte bonheur... Nous veillerons, cette année, à ce que le cirque respecte les standards de la Ville en la matière, qui sont assez élevés, je le rappelle. J'espère donc pouvoir constater une amélioration dans ce sens, mais également la présence de poubelles différenciées à la disposition des utilisateurs sur le site du chapiteau, au moment des spectacles.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Au cours du premier semestre de l'année 2008, le Lyceum Club de Genève – ces dames bénévoles qui travaillent en faveur d'autres femmes pour leur formation musicale, artistique et autres – avait déposé une pétition auprès de notre municipalité. En effet, les conditions d'hébergement de leurs activités dans un bâtiment de la Ville avaient été remises en cause, leur travail de bénévolat n'était plus pris en compte et elles ne pouvaient pas répondre aux nouvelles conditions posées.

Une très grande majorité du Conseil municipal avait répondu favorablement à cette pétition, afin que les dames du Lyceum Club puissent continuer à travailler.

Mais quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que la présidente de cette association a reçu un courrier de la Gérance immobilière municipale (GIM) lui disant que le vote du Conseil municipal était remis en cause, que ce n'était que des mots et du passé. Nous vous demandons, Madame Salerno, si les votes du Conseil municipal ne sont que des mots et du passé, et si ces dames doivent recommencer leur démarche à zéro. Où en est ce dossier?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La semaine dernière, lors de la réunion du Conseil administratif, j'ai présenté une réponse de la Ville sur ce dossier qui parviendra bientôt à l'ensemble du Conseil municipal. Nous avons évolué dans notre position.

Je rappelle que la décision du Conseil municipal concernant la pétition du Lyceum Club n'est pas contraignante pour le Conseil administratif. Toutefois, j'ai quand même décidé de prêter une oreille attentive au souhait quasi unanime du délibératif, et nous sommes entrés en discussion avec les représentantes de l'association concernée. Je signale qu'elles utilisaient relativement peu leur local et qu'elles le sous-louaient, ce qui n'est pas admissible pour la Ville. En tout cas, elles n'étaient pas autorisées à procéder de la sorte – elles ne le sont toujours pas, et elles ne le seront pas non plus demain.

Nous avons donc trouvé une association de conteurs, Swisstaes, qui pourrait partager ces locaux avec le Lyceum Club. Dans ce cadre – j'ai été très claire depuis le début des discussions sur ce dossier – il faut que les dames du Lyceum Club acceptent de payer un loyer. A ce jour, elles ne paient rien, contrairement à toutes les autres associations et aux individus qui occupent des locaux de la Ville – à moins d'avoir une subvention municipale, mais M. Mugny devra alors proposer une subvention financière ou en nature pour cette association, s'il veut qu'elle bénéficie de la gratuité du loyer. Si tel n'est pas le cas, elle devra se conformer à la règle en vigueur.

D'ailleurs, le loyer en question serait modique, puisque, selon les négociations en cours – mais ces dames ont de la peine à discuter – il s'élèverait approximativement à 200 francs. Je rappelle que les locaux du Lyceum Club sont très spacieux, et situés à un endroit luxueux à la promenade du Pin.

Vous voyez donc, Madame Kraft-Babel, que la proposition de la Ville est on ne peut plus honnête et que le Conseil administratif a fait un pas dans votre direction. En effet, il aurait pu ne pas tenir compte de la pétition à laquelle vous avez fait référence ni de l'avis quasi unanime du Conseil municipal, mais il est entré

en négociations. J'espère que cette proposition de loyer fort généreuse de sa part aura l'heur de vous plaire, Madame la conseillère municipale.

La présidente. Nous avons reçu plusieurs motions d'ordre, dont nous discuterons tout de suite. La première demande le traitement en urgence de l'interpellation nouvelle I-212 de M^{me} Marie Chappuis, M. Rémy Burri et M^{me} Florence Kraft-Babel, intitulée «Recourite» contre la construction de logements». Je donne la parole pendant trois minutes à l'un des trois auteurs de cette interpellation pour en motiver l'urgence.

M^{me} Marie Chappuis (DC). La semaine dernière, le Grand Conseil a voté en urgence un projet de loi permettant de commencer les travaux de construction d'un parking relais à Sécheron, sur lequel sera érigée une résidence pour étudiants de 240 logements. Cette dernière voit le jour dans le cadre du Campus pour la paix de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). Le démarrage de ces travaux est également vital pour le projet d'expansion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a été accepté à plus de 59% par la population le 27 septembre 2009, je le rappelle.

Ces travaux sont aujourd'hui bloqués par un recours de la Ville, opposition aussi incompréhensible qu'irresponsable. Incompréhensible, car le Conseil administratif a toujours dit vouloir lutter contre la crise du logement; or, il empêche la construction de 240 logements pour étudiants. Incompréhensible encore, car le Conseil administratif, après avoir défendu – à raison – l'extension de l'OMC, met aujourd'hui des bâtons dans les roues de ce projet. Incompréhensible, enfin, car la Ville et l'IHEID avaient mis en place un précieux partenariat.

La présidente. Exprimez-vous sur l'urgence, Madame Chappuis.

M^{me} Marie Chappuis. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien demande aujourd'hui l'urgence sur cette interpellation I-212. Nous invitons tous les partis qui disent vouloir soutenir la construction de logements en ville et renforcer la Genève internationale à voter cette motion d'ordre, afin que nous puissions avoir des explications du Conseil administratif sur son recours contre ce projet.

La présidente. Je donne à présent la parole pendant une minute à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence de cette interpellation.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Nous refuserons l'urgence, tout simplement parce que nous ne sommes pas d'accord avec le fond de l'interpellation I-212. Nous pensons que la démarche du Conseil administratif est fondée et qu'elle défend les intérêts du Conseil municipal. Je rappelle que celui-ci avait bel et bien voté la construction d'un parking relais (P+R). Si cette volonté est bafouée par le libellé du projet voté par le Grand Conseil à la demande du Conseil d'Etat, il est tout à fait normal que le Conseil administratif réagisse. Telle est la raison de notre refus.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 39 non contre 21 oui.

La présidente. La deuxième motion d'ordre demande le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-133 de M^{mes} Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer, intitulée «Pour que les comptes et le budget soient aussi étudiés par la commission Agenda 21». Je donne la parole pendant trois minutes à l'une des résolutionnaires pour motiver l'urgence.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). L'urgence de la résolution R-133 est facilement compréhensible. Nous sommes en train d'étudier les comptes 2009, que la Ville doit avoir votés d'ici au 30 septembre prochain. Le processus d'examen est donc encore en cours. Il est urgent de renvoyer ces comptes à la commission Agenda 21, afin qu'elle puisse étudier ce qui la concerne: le Fonds chômage, tous les problèmes liés à l'égalité, la redotation de la Fondetec... Ces problématiques diffèrent des points étudiés habituellement par la commission Agenda 21, qui sont plutôt de caractère socioenvironnemental que socioéconomique. Je demande donc l'urgence sur la résolution R-133, afin que nous puissions renvoyer maintenant les comptes 2009 à cette commission.

La présidente. Je donne à présent la parole pendant une minute à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence de cette résolution.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous ne voyons pas où il y a urgence, dans cette affaire, et nous ne voyons pas non plus pour quelle raison les comptes et le budget devraient être renvoyés à la commission Agenda 21. Ils sont déjà examinés dans presque toutes les commissions spécialisées, et la commission Agenda 21 ne pourrait apporter à cette étude qu'une contribution marginale et de faible importance. Nous venons de confier la problématique du Fonds chômage à la commission de la cohésion sociale...

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Ce n'est pas logique!

M. Pascal Rubeli. Ce n'est peut-être pas logique – je laisse ce point à votre appréciation – mais c'est ainsi, Madame Ecuyer! Vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. A nos yeux, la résolution R-133 n'a donc rien d'urgent et ne mérite même pas que nous entrions en matière sur le fond.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe libéral ne votera pas non plus l'urgence de la résolution R-133. La commission Agenda 21 a une vision parfois différente de ce genre de sujets, qui sont déjà tous étudiés par d'autres commissions. Nous suggérons donc à ses membres de trouver un consensus pour traiter les différents objets qui leur sont confiés de manière similaire aux autres commissions, ou alors de limiter leurs interventions au moment du vote du budget. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mobiliser toute une commission pour cela, et je crois que nous pouvons ici économiser le coût engendré par la réunion redondante de 15 personnes.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je complète ce que vient de dire M. Barbey. Les commissions qui étudient les comptes et le budget sont rattachées à un seul département. La commission Agenda 21, elle, traite de problématiques transversales concernant toute la Ville; lui confier les comptes et le budget n'a donc aucun intérêt. Son rôle et son importance ne concernent pas ces objets-là.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très étonné de la résolution R-133. A notre avis, la procédure actuelle de l'étude des comptes et du budget est déjà lourde, puisqu'ils sont renvoyés non seulement à la commission des finances, mais aussi aux commissions spécialisées. Et voilà qu'A gauche toute! en rajoute une couche en voulant introduire une autre commission dans ce dispositif... Nous avons déjà de la peine à suivre avec tout le processus mis en place, alors, de grâce, épargnez-nous une couche supplémentaire à ce millefeuille indigeste! Pour cette raison, nous refuserons l'urgence de cette résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 54 non contre 6 oui.

La présidente. Nous avons reçu une troisième motion d'ordre, qui demande le traitement en urgence de la motion nouvelle M-919 de M^{me} Florence Kraft-

Babel, MM. Alain de Kalbermatten et Rémy Burri, intitulée «Pour que le ciel ne leur tombe pas sur la tête (Chute d'une fenêtre à l'école des Genêts)». Il s'agit de la sécurisation des fenêtres et des portes dans les écoles. Je donne la parole pendant trois minutes à l'un ou l'une des motionnaires pour motiver cette urgence.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Il y a quelques semaines, nous avons appris avec effarement qu'une enseignante de l'école des Genêts et une autre de celle de l'Aubépine avaient été gravement blessées dans l'exercice de leurs fonctions. L'une d'entre elles a reçu une fenêtre sur la tête, alors qu'elle voulait l'ouvrir pour aérer sa classe. Elle est aujourd'hui encore en arrêt maladie et elle redoute de retourner à son travail, car il semble que les mesures de sécurisation des portes et des fenêtres qu'elle a demandées n'aient pas été prises.

Nous demandons l'urgence sur la motion M-919, afin que la Ville prenne les dispositions nécessaires pour que ces enseignantes puissent retourner travailler en toute sérénité et qu'il n'y ait pas d'accident avec les enfants.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous voterons cette urgence, car il en va de la sécurité des instituteurs et des enfants, ainsi que de l'entretien des bâtiments scolaires. Il est assez surprenant qu'une fenêtre que l'on veut ouvrir se décroche et tombe! Il faut contrôler rapidement la situation.

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est inadmissible qu'une école connaisse de pareils incidents. C'est aberrant! La sécurité de nos enfants est en jeu. Cela ne se discute même pas: votez l'urgence!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je risque de répéter les propos de mes préopinants... Il est plus qu'évident que le Parti démocrate-chrétien votera l'urgence et la motion M-919 elle-même, car la Ville pourra profiter des vacances scolaires de cet été pour résoudre au mieux les problèmes qui se posent dans les deux écoles mentionnées par M^{me} Kraft-Babel. Je vous encourage donc, chers collègues, à voter cette urgence et la motion M-919.

M. Christian Zaugg (AGT). Nous ne sommes pas très au courant de la situation, je dois dire... Mais nous voterons l'urgence de la motion M-919, d'autant plus qu'il s'agit de la sécurité des enseignants, n'est-ce pas... Toutefois, une petite question: je ne suis pas né de la dernière pluie, mais l'Aubépine, c'est bien

un cycle d'orientation, non? Ai-je perdu la mémoire? Parlons-nous d'écoles primaires ou de cycles?

M^{me} Isabelle Brunier (S). Le groupe socialiste acceptera l'urgence de la motion M-919, d'autant plus que les travaux ont semble-t-il déjà été effectués. Cela donnera l'occasion à notre magistrat Manuel Tornare de nous le dire de vive voix, tout de suite ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

La présidente. Nous débattons de cette motion M-919 à 20 h 30. La quatrième et dernière motion d'ordre que nous avons reçue demande le traitement en urgence de la motion nouvelle M-920, de M^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Maria Casares et M. Pierre Rumo, intitulée «Les conseillers ne sont pas les payeurs (avant-projet de loi cantonal sur la culture)». La parole n'étant pas demandée, nous passons immédiatement au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 14 non.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les documents demandés dans cette motion sont officiels, ils ont d'ailleurs été publiés. Je peux donc vous les apporter demain à la séance de 17 h, afin que vous les ayez tous à disposition. Cela vous évitera deux heures de débat dans le cadre d'une motion inutile. Je le répète, ces documents sont publics et disponibles sur internet. Je n'arrive pas à comprendre qu'il faille une motion pour y accéder! Mais je vous les apporte demain, sans problème...

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous débattons quand même de la motion M-920 demain à 17 h.

5. Motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...» (M-894)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les objectifs reluisants énoncés en 2008;
- la croissance des moyens alloués pour la propreté des rues;
- les résultats au mieux imperceptibles;
- la pollution visuelle que représente l'exhibition de Boris;
- la santé mentale de Boris et la défense des animaux,

le Conseil municipal demande:

- un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif en matière de salubrité publique;
- la libération de Boris et sa réintégration dans son biotope naturel.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons le traitement de ce point qui a déjà eu lieu le 28 avril à 20 h 30, où la motion M-894 avait été renvoyée à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public par 36 oui contre 29 non. Nous en avons discuté au bureau du Conseil municipal, puis avec les chefs de groupe, et nous avons décidé de procéder comme suit. Tout d'abord, le bureau demande au Conseil municipal de voter l'annulation du vote du 28 avril, à savoir le renvoi de cet objet en commission. Ensuite, nous ouvrirons le tour de préconsultation, afin que les différents groupes s'expriment à son sujet.

Mise aux voix, l'annulation du vote du 28 avril est acceptée par 38 oui contre 5 non (15 abstentions).

Préconsultation

M^{me} Patricia Richard (R). Tout d'abord, je souhaite remercier tous ceux qui viennent de voter oui pour leur respect de la démocratie. Le 28 avril, comme

¹ Prise en considération, 6025. Renvoi en commission, 6040.

d'autres groupes, les radicaux n'ont pas pris la parole, car la plupart d'entre nous avaient compris que cette motion serait renvoyée directement au Conseil administratif. Mais puisque nous en débattons encore une fois maintenant, je donnerai l'avis du groupe radical.

Pour nous, la motion M-894 a été déposée un peu trop tôt. En effet, lors du débat sur le budget 2010, le magistrat Maudet nous avait promis – spécialement à la demande de M. Carasso – de nous faire un rapport, lors de la présentation des comptes 2009, sur la campagne «Boris». La semaine dernière, en première partie du traitement des comptes, M. Maudet a remis à tous les membres de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public un document décrivant bien les objectifs, l'action, l'évolution et le bilan de la campagne de propreté «Boris» pour l'année 2009.

A nos yeux, il était donc prématuré de traiter la motion M-894 avant cette information. Aujourd'hui, elle est même carrément dépassée, puisque le Conseil administratif a tenu sa promesse et complètement répondu à la demande de la commission. Par conséquent, nous ne voyons absolument aucune raison de débattre d'une motion dont le sujet a déjà été traité dans le cadre de l'examen des comptes. Cela impliquerait de nommer un deuxième rapporteur, qui touchera de nouveau des jetons de présence pour faire plus ou moins le même rapport que la rapporteuse des comptes – tout cela aux frais des contribuables de la Ville, évidemment.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons de renvoyer la motion M-894 en commission. Au pire, qu'elle aille au Conseil administratif! Mais comme il a déjà fait son travail, nous pensons qu'elle devrait plutôt être retirée.

M. Grégoire Carasso (S). Je ne dirai que quelques mots. Lors de la session précédente, le Conseil municipal a décidé – dans le cadre d'un vote assez confus, j'en conviens – de renvoyer la motion M-894 en commission. Je ne considère pas que l'exercice démocratique et le bon fonctionnement de notre Conseil soient respectés, simplement parce que, dans l'intervalle, le magistrat nous a remis sur le pouce un bilan que nous n'aurons pas le temps d'étudier dans le cadre des comptes. Je rappelle qu'il ne nous reste qu'une heure et demie pour terminer leur examen. Madame la présidente, vous transmettez à la présidente de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public qu'elle sait très bien que le temps manquera pour prendre en compte ce document.

En outre, j'attendais de la part du magistrat concerné autre chose qu'un texte lapidaire rédigé sur le coin d'une table. Je souhaite que le Conseil municipal puisse faire un topo des points forts, des points négatifs, et surtout du coût des actions de la campagne «Boris» en matière de salubrité sur le domaine public.

Si nous nous contentons de renvoyer ce soir la motion M-894 au Conseil administratif, comme j'ai cru comprendre que le souhaite M^{me} Richard, son contenu ne sera pas étudié en commission, par manque de temps, et il ne fera pas l'objet d'un rapport. J'aurai alors le sentiment que nous avons mal fait notre travail sur un sujet important, considéré comme emblématique de l'action du magistrat Maudet ces trois dernières années. Je regrette de ne pas avoir pris le temps, le 28 avril, d'exprimer clairement et de vive voix le souhait des motionnaires, c'est-à-dire le renvoi de cet objet à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous refuserons la motion M-894, d'abord pour des raisons de cohérence, puisque nous l'avions déjà refusée le 28 avril. Nous maintenons donc notre position. Comme cela a été dit tout à l'heure, le Conseil administratif et le magistrat Maudet ont mis sur pied de nombreuses mesures pour améliorer la salubrité du domaine public, et nous sommes en possession d'un document qui en décrit le détail. Nous faisons confiance au Conseil administratif en la matière. Telles sont les raisons de notre refus.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux sont extrêmement surpris de voir arriver la motion M-894, surtout de la part d'un groupe et d'une personne – M. Carasso – qui ne sont normalement pas des chasseurs de jetons de présence. Mais il se trouve que l'exercice demandé dans cette motion est déjà effectué de manière démocratique, dans le cadre du traitement annuel des comptes par le Conseil municipal.

A ce rythme, chacun pourrait déposer une motion comme celle-là, qui pour demander à M^{me} Salerno un rapport sur son activité, qui pour requérir de M. Mugny un rapport sur l'évolution des grands chantiers en cours dans le domaine de la culture, et ainsi de suite pour tous les autres départements. Je pense que ce serait tout simplement superfétatoire par rapport aux travaux que nous effectuons déjà. Ce serait une perte de temps pour les conseillers municipaux et une perte d'énergie pour l'administration, qui devrait accomplir deux fois le travail qu'elle effectue déjà pour les comptes. Enfin, ce serait une perte d'argent, car la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public devrait se réunir une nouvelle fois pour examiner un objet censé avoir déjà été traité.

La motion M-894 me paraît donc un aveu de non-travail de la part de la commission en question et de M. Carasso. Demander de faire deux fois le travail déjà accompli dans le cadre de l'étude des comptes n'est qu'une mesure démagogique qui tombe à pic en vue des élections municipales, il faut le reconnaître... Mais

elle ne nous paraît pas moins totalement hors de propos. Les libéraux refuseront donc la motion M-894.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 30 oui contre 26 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public est accepté par 31 oui contre 26 non.

6. Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-785).

Préambule

Le 12 novembre 2008, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève constatait l'aboutissement de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», visant la «création de zones piétonnes prioritairement autour des écoles (lieux d'enseignement), des crèches, des EMS, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, tout en garantissant une bonne accessibilité aux transports en commun, aux livraisons et aux ayants droit».

Les buts de cette dernière, demandant la réalisation de travaux pour fermer 200 rues à la circulation motorisée en ville de Genève, convergent avec les objectifs municipaux en matière d'amélioration de la qualité de vie en ville. En effet, comme le relève le plan directeur communal Genève 2020, la ville de Genève subit quotidiennement les nuisances d'un trafic motorisé qui explose alors même que les habitants de la commune optent de plus en plus pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement en préférant l'usage du vélo et de la marche à pied à celui de l'automobile.

L'objectif d'extension de l'aire à priorité piétonne est inscrit au plan directeur des chemins pour piétons adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat ainsi que dans le plan directeur communal approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'administration des communes, l'initiative a été portée à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal qui en a confirmé la validité le 23 juin 2009. Sa prise en considération a été acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 19 janvier 2010.

Il appartient au Conseil administratif de mettre en œuvre cette initiative conformément à la décision du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a décidé de réaliser l'initiative en quatre étapes, précédées d'une étude destinée à définir les rues ou tronçons de rues concernés. Ainsi, ce sont environ 50 rues ou tronçons de rues qui seront proposés pour être rendus aux piétons et aux mobilités douces en 2011, 2012, 2013 et 2014.

La présente demande de crédit d'étude est une première réponse partielle du Conseil administratif à l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

Elle a pour objectif de permettre la définition des secteurs qui pourront faire l'objet d'une piétonnisation.

Afin de justifier la faisabilité des demandes de fermetures de rues au trafic auprès des instances cantonales compétentes, des études précisant les conséquences en matière de mobilité sur l'ensemble du réseau et définissant les mesures de gestion de trafic et mesures d'accompagnement nécessaires seront également effectuées au gré de l'avancement du projet.

Sur la base du résultat des études à réaliser, la fermeture de tronçons de rues sera proposée par étapes. En application de ce principe, une demande de crédit de réalisation pour un premier lot de rues sera soumise à votre Conseil en février 2011. Elle sera suivie par trois autres tranches qui seront déposées respectivement au début 2012, 2013 et 2014. Dans le délai de quatre ans prévus par l'initiative, le Conseil administratif aura ainsi répondu aux buts de l'initiative.

Procédure et délais légaux

La Constitution genevoise fixe les délais qui sont impératifs concernant le traitement d'une initiative municipale:

Art. 68E⁽⁹⁵⁾ Procédure et délais

¹ La loi règle les modalités de la procédure relative à l'initiative municipale de manière à respecter les délais suivants, dès la constatation de son aboutissement:

- a) 9 mois au plus pour décider son invalidation éventuelle;*
- b) 18 mois au plus pour statuer sur sa prise en considération;*

- c) *24 mois au plus pour l'ensemble de la procédure d'examen si le Conseil municipal a approuvé l'initiative ou décidé d'opposer un contreprojet à une initiative.*

² *Ces délais sont impératifs; en cas de recours au Tribunal fédéral, ils sont suspendus jusqu'à droit jugé.*

L'article 68F, alinéa 1, précise encore que

¹ *L'initiative refusée par le Conseil municipal est soumise à la votation populaire, pour autant qu'elle ne soit pas retirée. Il en va de même de l'initiative non encore traitée après l'écoulement du délai prescrit à l'article 68E, lettre b ou c.*

Dans le cas qui nous occupe, la situation est la suivante:

- l'aboutissement de l'initiative IN-200 a été constaté par publication dans la *FAO* du 14 novembre 2008;
- l'initiative a été validée par le Conseil municipal le 23 juin 2009;
- la prise en considération de l'initiative a été acceptée par le Conseil municipal le 19 janvier 2010.

Le prochain délai qui doit impérativement être respecté est celui de l'article 68E, alinéa 1, lettre c), qui prévoit un délai de 24 mois pour l'ensemble de la procédure d'examen de l'initiative. A défaut, l'initiative sera soumise à la votation populaire.

Une délibération du Conseil municipal relative à la présente proposition doit par conséquent absolument avoir lieu avant la date du 14 novembre 2010.

Exposé des motifs

La Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique de reconquête de l'espace public visant à une meilleure répartition entre les différents usagers du domaine public. Le développement de zones piétonnes et de rencontre participe à cette réorganisation de l'espace. Aujourd'hui, on compte 70 zones piétonnes et 30 zones de rencontre en ville, mais l'harmonie et la cohérence de ces zones sont peu perceptibles. Elles sont en effet peu connectées entre elles, cela étant notamment dû à la diversité de leurs origines.

Afin de répondre à l'initiative pour la création de 200 rues piétonnes et dans la perspective de développer une mise en œuvre cohérente, il est nécessaire de définir l'image globale des 200 rues ou tronçons de rues à piétonner et les étapes de mise en œuvre pour la concrétisation du projet, cela en se structurant sur:

- le plan directeur communal Genève 2020;

- le plan directeur des chemins pour piétons;
- les propositions émanant de la société civile.

Si la Ville de Genève peut faire des propositions dans les domaines de l'aménagement et de la mobilité, la concrétisation de ses projets dépend toutefois des autorités cantonales. Ses prérogatives en tant que propriétaire sont, d'une part, de poursuivre les aménagements pour les piétons dans le sens d'un meilleur partage de la voirie, en favorisant l'extension de l'aire à priorité piétonne au centre-ville et dans tous les quartiers et, d'autre part, de limiter le stationnement pendulaire dans les parkings qu'elle gère (action engagée en collaboration entre le département des constructions et de l'aménagement et la Gérance immobilière municipale).

Aussi, si l'on veut garantir la réalisation d'une démarche ambitieuse de restitution de l'espace public aux piétons telle qu'elle est promue par l'initiative, la Ville de Genève se doit de démontrer, au travers d'études, la pertinence des demandes qu'elle soumettra au Canton.

La présente proposition permettra de concrétiser rapidement les interventions à prévoir dans le cadre des rues qui feront l'objet d'une mise en œuvre rapide en zone piétonne. Le crédit alloué permettra:

- de réaliser la première étude générale visant à déterminer les rues qui feront l'objet d'une demande de mise en zone piétonne;
- de financer les études subséquentes visant à:
 - apprécier la réappropriation des espaces publics par les riverains et les usagers;
 - évaluer les impacts des fermetures en matière de circulation et définir précisément les schémas de circulation à mettre en place relatifs à chaque rue restituée aux piétons;
 - définir les mesures d'accompagnement nécessaires en termes de gestion du trafic;
 - prévoir des aménagements sommaires, par exemple au travers de mises à l'essai, permettant la création de zones piétonnes en collaborant avec les instances cantonales (Direction générale de la mobilité DGM);
 - collaborer activement avec les initiants, les associations de quartier et de parents d'élèves et les commerçants.

En adoptant cette politique de développement efficace de zones piétonnes, la Ville de Genève opte pour une amélioration rapide et sensible du cadre de vie de ses concitoyens. Cela permettra de répondre aux besoins légitimes et fondamentaux suivants:

- offrir plus d'espaces de détente et de loisirs de proximité pour les résidents de la ville et pour l'ensemble des habitants de l'agglomération;

- maintenir l’attractivité, au travers d’un renouvellement de l’image urbaine, de la création et de la valorisation des espaces publics qui contribuent à la mise en scène et à l’esthétique de la ville. Ces espaces portent l’image de Genève et participent à sa représentation;
- encourager la cohésion sociale, par l’appropriation et le partage des espaces publics qui sont porteurs de civilité, de convivialité et de sécurité;
- améliorer la sécurité des plus vulnérables, notamment des enfants, en offrant des parcours hors du trafic en direction et à proximité de l’école et à proximité des EMS notamment;
- protéger l’environnement, principalement en ce qui concerne la qualité de l’air (OPAir) et les nuisances sonores (OPBruit). Le développement d’espaces fermés au trafic motorisé permet d’améliorer la continuité des espaces publics pour former un réseau cohérent en faveur des mobilités douces, ce qui contribue à promouvoir des déplacements respectueux de l’environnement.

Pour toutes ces raisons, la présente proposition de crédit s’inscrit dans une politique de réappropriation des rues et des places de la cité dans le but d’améliorer la qualité de vie en ville et poursuit les objectifs de la commune en ce qui concerne le développement des alternatives de transport et le respect des ordonnances fédérales OPAir et OPBruit. Ces dernières permettront de maintenir les capacités d’accès en ville et contribueront à augmenter la part modale du vélo et de la marche à pied.

Description de l’étude

Etude générale

La présente proposition de crédit permettra de mener une étude définissant globalement, à l’échelle du territoire de la Ville de Genève, les conditions de mise en œuvre de l’initiative.

Une étude visera dans un premier temps à répertorier, de la manière la plus exhaustive possible, l’ensemble des rues ou tronçons de rues potentiellement concernés. Ce travail se fera sur la base des objectifs fixés par l’initiative, du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons. Par ailleurs, il s’agira d’inclure à la réflexion les propositions qui pourraient émaner d’acteurs locaux (associations de quartier, de parents d’élève, de commerçants, milieux associatifs) ainsi que des initiants.

Ce travail aura pour but de proposer rapidement une série de rues sur laquelle des interventions prioritaires devront être menées. Le choix des rues retenu permettra de définir quels ensembles de rues (lots) devront faire l’objet de projets de fermeture, quand (planning) et comment (mesures d’accompagnement) le travail devra être effectué.

La sélection de rues ou tronçons de rues établie, répondant aux objectifs convergents de la Ville de Genève et des initiants (nombre et localisation prioritaire), il faudra veiller à construire un réseau cohérent et pertinent de zones piétonnes. En effet, cette démarche permettra non seulement d'améliorer localement le cadre de vie des riverains des sites retenus, mais également de favoriser les déplacements doux à travers la ville par la mise en place d'un réseau continu d'espaces publics préservés des nuisances et des dangers de la circulation.

De la sorte, la sélection établie sera bénéfique pour une majorité de personnes, en valorisant également les liaisons entre les quartiers. A contrario, une ponctuation de la ville par des zones piétonnes sans lien entre elles risquerait d'être perçue davantage comme une entrave dont seul un nombre restreint d'individus tireraient profit; elle impliquerait également selon toute vraisemblance une multiplication des mesures d'accompagnement.

Etudes de mise en œuvre concrètes des projets de piétonnisation

Une fois les sites prioritaires localisés, des études spécifiques examineront les impacts précis des interruptions du réseau viaire pour le trafic individuel motorisé. Localement, la qualité de la progression des transports publics, l'impact sur le stationnement et la gestion des ayants droit devront être abordés de manière à contribuer à la pesée d'intérêts dans le type et la zone de la fermeture proposée.

Ces éléments contraignants seront bien entendu mis en rapport avec les bénéfices directs d'une piétonnisation (sécurité, convivialité, qualité de l'air, assainissement du bruit, etc.).

Ces examens techniques seront en effet nécessaires pour convaincre les autorités cantonales du bien-fondé des requêtes de la Ville de Genève et de leur faisabilité. Dans ce contexte, il faudra autant que possible mettre en place des mesures rapides sous forme d'une transformation légère. Il s'agira le plus souvent de définir, en accord avec la DGM, des mises à l'essai de fermeture de rues sur un an et leur mise à disposition des riverains.

Des évaluations des effets études concernant les mesures d'accompagnement devront être réalisées dans les quartiers qui bénéficieront des projets de piétonnisation. Le bon suivi des études sera garant du bon fonctionnement du réseau (changements de sens de circulation, régulation, etc.) découlant des mesures proposées.

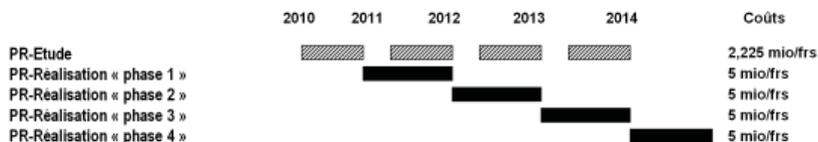
Planning d'intervention

Enfin, un planning de mise en œuvre sera clairement établi, en considérant l'urgence des réalisations à mettre en place. Le principe étant que de la présente

demande de crédit d'étude découle une première demande de crédit de réalisation pour les rues à piétonniser en priorité. L'idée est que les premiers résultats de l'étude, sans attendre la fin complète du travail, permettent de mettre rapidement en exergue les rues qui feront l'objet d'une piétonnisation prioritaire.

Dans cette idée, il est prévu de déposer, en début d'année 2011, une demande de crédit, d'environ 5 millions de francs, pour la réalisation d'une première tranche de rues. Cette première demande de crédit concernera la piétonnisation d'une cinquantaine de rues ou tronçons de rues. Elle sera suivie de trois autres demandes de crédits de réalisation, de 5 millions de francs chacune, afin d'atteindre l'objectif fixé par l'initiative dans un délai de quatre à cinq années au plus. Cette méthodologie permettra de répondre à l'initiative tout en garantissant la bonne marche et la cohérence des projets.

Le planning d'intervention se structure donc de la sorte :



Collaboration avec les acteurs concernés

D'une manière générale, les études seront menées en collaboration avec tous les acteurs concernés par ce projet de grande envergure.

Pour garantir l'aboutissement des projets, il convient aujourd'hui de s'assurer du soutien du Département de l'intérieur et de la mobilité, de la Direction générale de la mobilité, des Transports publics genevois, des associations d'habitants et de commerçants ainsi que des initiants.

D'ailleurs, le Canton de Genève demande généralement que les mesures à mettre en œuvre soient concertées avec les riverains afin d'éviter un investissement trop important en termes de procédures administratives et juridiques.

Ainsi, il reviendra à la Ville de Genève, propriétaire de l'ensemble du domaine public situé sur son territoire, d'élaborer une stratégie de concertation avec l'ensemble des acteurs susmentionnés.

Il est à considérer qu'il s'agira prioritairement de faire modifier les arrêtés de circulation pour l'ensemble des rues retenues et procéder à leur fermeture au trafic motorisé grâce à des mesures simples, soit principalement du mobilier (potelets, bornes, etc.).

Eu égard à la diversité et à l'étendue des études, il ne faut pas minimiser la complexité de la démarche. Le nombre d'acteurs impliqués, aux intérêts par-

fois divergents (associations locales, groupements et fédérations, autorités cantonales) et les validations successives à obtenir pour garantir le succès de l'opération supposeront un travail de concertation minutieux et opiniâtre, qui passera sans doute par de nombreuses itérations.

Cette démarche constitue une manière innovante de procéder. La Ville de Genève gage sur ce changement pour dépasser les blocages récurrents rencontrés pour ce type de projet.

Réponse à l'initiative IN-2 (166)

Cette demande de crédit d'étude constitue une première phase de réponse à l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

Estimation des coûts

– Etudes pour la création de 200 rues piétonnes	2 000 000
– Frais de tirage, impressions (3% du montant des honoraires)	<u>60 000</u>
Sous-total 1	2 060 000
TVA 8%	<u>164 800</u>
Total du crédit d'étude demandé	2 224 800
Arrondi à	<u><u>2 225 000</u></u>

Plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 5^e plan financier d'investissement, il fera partie du 6^e PFI 2011-2022.

Charge financière

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 2 225 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 485 840 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 225 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste pour vous dire que le Conseil administratif a fait diligence en répondant rapidement à l'initiative IN-2, acceptée par la majorité du Conseil municipal. Vous vouliez que le Conseil administratif propose des mesures en vue de la réalisation de 200 rues piétonnes à Genève; dans la proposition PR-785, nous vous soumettons non seulement des mesures, mais aussi un programme de mise en route de cette opération.

Pour la clarté du débat, je signale que nous dépendons d'un délai d'ordre; déjà, les auteurs de l'initiative ont bien voulu – et je les en remercie – accepter

un léger retard pour éviter que nous soyons obligés de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal. Un délai impératif a été fixé au mois de novembre 2010 pour le dépôt de mesures concrètes en vue de l'application de l'initiative IN-2. Si vous voulez respecter ce délai, Mesdames et Messieurs, il faut prendre vos responsabilités et ne pas renvoyer la proposition PR-785 en commission, mais la voter sur le siège. Ainsi, dès le mois de septembre, nous pourrions vous proposer des mesures concrètes de réalisation.

J'en profite pour remercier une fois de plus, au nom du Conseil administratif également, les services de l'administration municipale, qui ont «cravaché» pour respecter les délais nécessaires. Merci à tous les fonctionnaires qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier, comme ils le font d'habitude!

La présidente. Je salue M. Brogini, député au Grand Conseil et ancien président du Conseil municipal, qui est parmi nous ce soir à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à un mois près, cela fait exactement deux ans que les membres de la section Ville des Verts, rassemblés en assemblée générale, décidaient unanimement de lancer leur initiative IN-2 intitulée «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», afin d'améliorer le «vivre ensemble» en ville de Genève et de lutter contre la pollution de l'air et le bruit.

La récolte de signatures pour cette initiative a débuté officiellement le 23 août 2008. Malgré les critiques et les railleries de nombreux politiciens de tous bords, deux mois plus tard, soit le 22 octobre 2008, les Verts remettaient pas moins de 5500 signatures au Service des votations et élections, et l'aboutissement de l'initiative était officialisé dans la *Feuille d'avis officielle* du 14 novembre 2008. La population nous avait suivis avec enthousiasme. Parole de Verts, jamais une initiative ne nous a paru aussi simple à faire signer!

La suite ne s'est plus déroulée dans la rue, mais à l'Hôtel de Ville et en commission. Vous en connaissez les grandes lignes, Mesdames et Messieurs: validation de l'initiative le 23 juin 2009, et prise en considération acceptée par la majorité du Conseil municipal le 19 janvier 2010. Le principe des 200 rues ou tronçons de rues piétonnes étant accepté, la balle est passée du Conseil municipal au Conseil administratif, chargé de proposer à notre plénum un projet concret dans les quatre mois.

C'est ainsi que nous voilà aujourd'hui réunis pour étudier la proposition PR-785 pour un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2. Je suppose que je n'étonnerai personne en disant que les Verts ont accueilli très favorablement cette demande de crédit. Evidemment, dans un monde idéal, pour ne pas dire dans nos rêves les plus fous, nous aurions préféré que le Conseil administratif arrive, en ce mois de mai, avec une liste de 200 rues à fermer – excusez-moi: 200 rues à ouvrir à la vie et aux mobilités douces! – et un crédit d'aménagement pour réaliser ce beau projet. Mais comme nous ne vivons pas dans l'utopie, malgré ce que certains peuvent croire, nous sommes conscients de la réalité de la vie politique et du fait que, pour réaliser, il faut d'abord mener à bien des études, afin de monter un dossier sérieux pour convaincre les parties concernées.

En l'occurrence, les 2 225 000 francs serviront à financer une grande étude générale visant à répertorier de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des rues ou des tronçons de rues potentiellement fermables à la circulation. Une autre série d'études est liée à cet objectif: il s'agira, notamment, d'évaluer l'impact sur la circulation d'éventuelles fermetures de rues ou de tronçons de rues, de définir les mesures d'accompagnement nécessaires en termes de gestion de trafic, d'évaluer comment les riverains et les usagers pourront se réapproprier l'espace public, de collaborer activement avec les auteurs de l'initiative et les commerçants, les associations de quartier et les parents d'élèves – comme les Verts ont d'ailleurs déjà commencé à le faire.

Comme vous pouvez le constater, il y a du pain sur la planche! Mais le jeu en vaut la chandelle, car les bénéfices que nous en tirerons sont loin d'être négligeables, ils s'inscrivent d'ailleurs dans la ligne de ce que les Verts défendent depuis des années: maintenir l'attractivité de la ville, améliorer la sécurité des plus vulnérables, créer un réseau cohérent permettant aux piétons de se déplacer d'un quartier à l'autre, offrir davantage d'espaces de détente et de loisirs, encourager la cohésion sociale et le «vivre ensemble», et finalement – *last but not least* – protéger l'environnement et donc indirectement la santé.

Bien sûr, tout cela a un coût, Mesdames et Messieurs. Ces 2 225 000 francs de crédit d'études feront probablement hurler certains d'entre vous, qui ne manqueront pas de souligner que cette somme n'est qu'un début, puisqu'il en découlera ensuite un crédit de réalisation du projet pour un total qui se montera à environ 20 millions de francs. Certes, 2 225 000 francs plus 20 millions de francs par la suite, cela représente une somme importante, les Verts en sont conscients et ils ne le nient pas.

Cependant, nous estimons cette opération nécessaire pour notre avenir, celui de la ville et de sa population. Considérons donc ce coût non pas comme une simple dépense, mais plutôt comme un investissement pour un avenir plus sain

de notre ville. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que, actuellement, en de très – voire trop – nombreux endroits, les normes OPBruit et OPAir fixées par la Confédération sont allégrement dépassées. Pour être plus précise, sur les 189 000 habitants que compte la ville, environ 90 000 – c'est-à-dire la moitié – habitent dans des rues considérées comme des zones d'alarme qui devront être assainies d'ici à l'année 2018 au plus tard, selon les normes fédérales.

A moins que, par une illumination soudaine, des centaines, voire des milliers d'automobilistes renoncent subitement à leur véhicule, cet assainissement n'ira pas de soi. Il ne se réalisera pas sans des mesures qui auront un coût. Il faut donc voir ces 200 rues fermées à la circulation et ouvertes à la vie comme un point important de la stratégie sanitaire de la Ville. Notre municipalité doit tout faire, d'ici à l'année 2018, pour réduire la pollution sonore et de l'air.

Bien sûr, d'autres stratégies sont possibles, mais elles coûtent toutes très cher, souvent bien plus que les mesures envisagées par le Conseil administratif dans la proposition PR-785. Dois-je vous rappeler, chers collègues, le prix de l'aménagement d'une zone 30 km/h? Si l'on se réfère au projet des Délices, actuellement à l'étude en commission, une telle opération ne coûte pas moins de 600 000 francs. Autre exemple: l'enrobé bitumeux phonoabsorbant choisi à Saint-Jean, quartier déjà situé en zone 30 km/h mais où il a fallu adopter des solutions complémentaires pour respecter enfin les normes fédérales. Le tronçon concerné, du pont des Délices jusqu'au rond-point Jean-Jacques, représente environ 600 m de route, soit 1 million de francs de travaux.

Si les normes fédérales continuent à être dépassées en 2018, je n'ose pas imaginer quel montant la Ville devra payer en amendes, ni à combien lui reviendront les frais d'isolation acoustique de tous les immeubles qui bordent les routes concernées. En effet, selon la loi fédérale, ce sera la Ville, propriétaire des bâtiments affectés par les pollutions sonore et atmosphérique, qui devra prendre en charge leur isolation.

Mesdames et Messieurs, comme le démontrent ces quelques exemples chiffrés à l'appui, il n'y a pas de solution miracle. Celle que nous vous proposons avec l'initiative IN-2 semble devenir, en comparaison, nettement plus acceptable: 100 000 francs par rue fermée à la circulation, ce n'est pas énorme, par rapport aux montants que je viens de mentionner.

Si cela est possible, c'est parce que nous demandons des aménagements simples. Nous faisons confiance aux habitants et aux commerçants riverains pour prendre ensuite possession de la rue, afin d'y créer la vie. Si vous n'y croyez pas, pensez à la rue Lissignol, où la Ville s'est contentée de poser deux bornes à l'entrée et à la sortie pour une somme si modique qu'elle est passée dans le budget de fonctionnement, à l'époque! Aujourd'hui, cette rue est vivante, car les restaurants ont pris possession de l'espace qui leur a été rendu; les habitants ont créé

de petits jardins citadins; un simple banc est devenu le lieu où l'on cause, et les enfants osent à nouveau jouer dehors.

Voilà tout simplement ce que les Verts demandent aujourd'hui, en priant le Conseil municipal de bien vouloir accepter le crédit d'études de la proposition PR-785. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Chers collègues, ma préopinante vient de vous expliquer pourquoi il fallait accepter la proposition PR-785. J'ajoute que nous souhaitons qu'elle soit votée sur le siège. Tel est aussi le désir du maire, et nous espérons que tout le Conseil municipal – ou, en tout cas, sa majorité Alternative – nous suivra.

A partir du mois de novembre 2010, il faudra commencer à concrétiser les travaux. Ce délai est court, il faut que nous nous y mettions tout de suite. Les études des mesures d'aménagement et de circulation demandées ici courront sur quatre ans, certes, mais les trois premières étapes de réalisation seront franchies durant ce laps de temps, la quatrième devant commencer ensuite, une fois les études réalisées. Il faut donc commencer rapidement cette opération. Le Conseil municipal a accepté le principe de réaliser 200 rues piétonnes pour les ouvrir à la vie; cela nous fait donc une moyenne de 50 rues par an, à savoir nettement plus que dans la situation actuelle. Par conséquent, allons-y!

Mais rassurez-vous: la tâche est tout à fait possible et réaliste. Nous pouvons concrétiser ce projet assez vite, car un travail avec les associations a déjà été entrepris; les habitants et les utilisateurs de nos quartiers sont d'ailleurs très enthousiastes, à en juger par leur accueil chaleureux chaque fois que nous les avons consultés par l'intermédiaire de leurs associations. Il est clair que leurs membres ne peuvent qu'être ravis à l'idée de pouvoir commencer à rêver leur quartier grâce à un outil permettant d'y améliorer les conditions de vie. De ce fait, tout le monde se trouve soudain motivé et intéressé à avoir une rue piétonne devant chez soi.

Il en existe plusieurs sortes, selon des modalités qui se discutent dans les différents quartiers. Soit on fait une sorte de patchwork – une petite rue piétonne ici pour améliorer tel coin, une petite rue là pour améliorer tel autre – soit on ferme plusieurs rues à la circulation pour créer une grande zone piétonne, soit on piétonnise des rues qui se suivent pour aménager de véritables circuits piétons. Ces trois possibilités sont intéressantes et plus ou moins revendiquées selon les quartiers; il faudra évidemment prendre en considération la préférence de chacun d'eux.

Cette discussion que nous avons lancée, nous la poursuivrons largement par la suite pour la rendre encore plus large et dynamique. En effet, il reste encore beaucoup de rues à trouver pour les piétonniser. Ce type de concertation donne plein

de superbes idées aux habitantes et aux habitants de notre ville. Par exemple, un habitant de Plainpalais a élaboré un excellent projet pour demander la piétonisation de la rue Dancet, qui deviendrait un parc avec un côté en zone 20 km/h, et un côté en zone piétonne. Nous sommes enchantés de voir à quel point notre initiative suscite l'enthousiasme et une réflexion intense dans les quartiers, auprès des habitants et des utilisateurs de l'espace public.

A présent, nous souhaitons que l'administration municipale continue ce travail – mais nous savons qu'elle le fera, puisque nous discutons beaucoup avec elle de ce projet de 200 rues piétonnes. Il faut étudier les possibilités de piétonisation des différentes rues en réfléchissant bien aux projets des habitants. C'est le meilleur moyen d'aménager des zones qui leur plairont réellement et qui fonctionneront à satisfaction. Si nous ne tenons pas compte de l'avis des principaux intéressés, le résultat sera évidemment moins attractif et moins plaisant à leurs yeux.

Nous demandons le vote de la proposition PR-785 sur le siège, d'une part pour aller vite, afin de permettre à l'administration d'étudier concrètement la piétonisation de 200 rues et de passer rapidement aux travaux de réalisation. D'autre part, nous ne comprenons pas ce que certains, ici, pourraient vouloir étudier en commission. Le principe des 200 rues piétonnes a été accepté, je ne vois pas pourquoi on étudierait en commission le bien-fondé des études préliminaires nécessaires. Nous ne ferions qu'y entendre le Conseil administratif nous dire qu'il commencera à lancer ces études.

Pour ces raisons, nous ne pouvons que plébisciter un vote immédiat pour lancer le travail. Cependant, si une majorité du Conseil municipal souhaite faire traîner, traîner, traîner jusqu'au mois de novembre, nous partirons en votation populaire. En tout cas, cela ne nous fait pas peur! Ce sera juste une grande perte de temps, et c'est très dommage, mais nous nous réjouissons que ces 200 rues piétonnes soient réalisées quoi qu'il en soit.

La présidente. Je salue à la tribune du public M^{me} Emilie Flamand, députée au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, pour le groupe radical, il n'est pas question de voter la proposition PR-785 sur le siège; nous demanderons son renvoi à la commission de l'aménagement.

Sur le fond, nous avons accepté la prise en compte de l'initiative IN-2 dans un esprit de concertation, afin d'essayer de répéter l'expérience zurichoise d'il y a vingt ans, ce compromis historique en matière d'aménagement et de mobilité. Nous voulions faire un pas dans le sens des Verts, c'est-à-dire débloquer le dos-

sier de la mobilité en ville de Genève et y travailler ensemble. Notre credo était de dire que toute place de stationnement supprimée en surface devait être compensée en sous-sol. Nous tenons à cette exigence, et ce sera l'une des conditions sine qua non à notre acceptation de la fermeture de rues à la circulation.

Je rappelle au passage que ladite fermeture ne relève pas des compétences de la Ville, mais de celles du Canton. De ce fait, Madame Klopmann, permettez-moi de douter que vous parviendrez à fermer 50 rues par an à la circulation dès l'année 2011, ce dossier étant soumis à l'approbation du Canton.

Pour notre part, nous souhaiterions mener en commission une étude de la proposition PR-785 un peu plus élaborée que l'exigence de fermer 200 rues, soit 50 par an. Nous aimerions savoir quelle mesure peut être prévue selon les endroits, afin d'avoir une approche par quartier, en concertation avec toutes les parties impliquées – dont le Conseil municipal, auquel ce dossier a échappé, pour le moment. Je pense, par exemple, au projet dit des «Clés-de-Rive» et à la transformation en zone piétonne d'une partie du centre-ville.

Voilà pourquoi nous demandons le renvoi de la proposition PR-785 à la commission de l'aménagement, et non pas le vote sur le siège.

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons accepté le principe des 200 rues piétonnes. Cela a un coût! Je rappelle une loi universelle: tout retard dans la réalisation de travaux entraîne des surcoûts. Voulons-nous discuter pendant des mois en commission, avant de savoir ce que nous pourrions faire en matière de rues piétonnes? Je ne pense pas que les membres de la commission de l'aménagement soient aptes à véritablement s'occuper de l'aménagement; ils ne sont pas des professionnels, ils devront donc auditionner des experts, des sur-experts, des sur-sur-experts... Tout cela coûte cher! De plus, un tel processus implique des retards.

Par conséquent, je dis non au renvoi de la proposition PR-785 en commission! Nous avons voté le principe des 200 rues piétonnes, réalisons-les! Je propose donc d'accepter cette proposition et de la renvoyer directement au Conseil administratif, afin que la suite des opérations se passe rapidement et correctement.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Franchement, le débat qui s'amorce est tout simplement hallucinant! Je suis presque tentée de demander à l'un de mes collègues de me pincer, pour m'assurer que je ne rêve pas! Comment peut-on demander de voter sur le siège un crédit de 2 225 000 francs? Mais où sommes-nous? Personne ne lit les journaux, occasionnellement? Personne ne voit ce qui se passe dans le monde? En général, je le rappelle, on considère qu'un crédit d'étude représente

10% de la somme finale de réalisation. C'est ce que vous voulez accepter ce soir sur un coup de tête, Mesdames et Messieurs? Allez hop! On se fait 200 rues piétonnes! Ne serait-ce qu'en raison du montant du crédit demandé, la proposition PR-785 est tout simplement inacceptable – en tout cas, aux yeux des démocrates-chrétiens.

En outre, je ferai remarquer que les Verts se croient plus égaux que d'autres, dans ce Conseil municipal. Pour leur initiative, il faudrait aller tambour battant, mais qui a contribué au freinage, pour ne pas dire à l'échec du projet des «Clés-de-Rive»? C'est bien les Verts et d'autres partis de gauche! Ce projet nous avait été présenté par un Conseil administratif unanime, et le voilà maintenant en cale sèche, faute de faire l'objet d'un consensus. Pourtant, le Conseil administratif avait pris la précaution de proposer d'enterrer des voitures pour libérer l'espace en surface et le rendre aux piétons. Qu'est-ce que cela signifie? Que le projet des «Clés-de-Rive» n'est pas bon, alors que celui des 200 rues piétonnes le serait?

Voilà pour quelles raisons le groupe démocrate-chrétien veut absolument le renvoi de la proposition PR-785 à la commission de l'aménagement.

M. Alexis Barbey (L). Moi, j'aime bien les Verts, parce qu'ils sont des poètes. Malheureusement, ils n'aiment pas la ville, puisqu'ils voudraient la transformer en village. Or, il se trouve que j'aime la ville. J'habite en ville, car j'aime le mélange des populations, les différentes activités rapprochées les unes des autres, la proximité des commerces, le sentiment permanent que j'évolue dans un cadre qui me dépasse un peu... Genève figée, Genève bloquée par ces 200 rues piétonnes ressemblera à une multitude de petits villages accolés, mais elle perdra sa vertu d'être une ville – et qui plus est une ville internationale.

A mon avis, le projet des 200 rues piétonnes est surdimensionné. Nous savons que Genève compte environ 800 rues; si nous en piétonnisons 200, nous fermons toute la ville! A coup sûr, on ne pourra plus circuler nulle part. Tel est d'ailleurs l'objectif de la proposition PR-785, mais les libéraux ne le partagent pas. Nous cherchons à laisser aux gens la possibilité de se déplacer comme ils le souhaitent, en fonction de leurs besoins, et non pas en obéissant à des doctrines imposées de l'extérieur.

Les Verts n'aiment pas non plus les commerçants. Pourquoi? Parce que les commerçants ont toujours demandé des rues piétonnes, à condition qu'elles soient accompagnées de parkings en sous-sol. Or, il n'en est pas question dans cette proposition, qui ne prévoit pas de mesures d'accompagnement.

Les Verts n'aiment pas non plus les vélos, puisqu'ils demandent la création de rues piétonnes sans prévoir nulle cohabitation entre cyclistes et piétons.

D'ailleurs, si une telle situation était envisagée, je la trouverais particulièrement injuste; elle mettrait en danger les piétons, puisque les vélos circulent beaucoup plus vite. Il y aurait donc là un déni de la promenade bucolique que veulent nous offrir les Verts avec leur initiative IN-2.

Enfin, pour reprendre un argument bien connu, je rappelle que la réalisation de la proposition PR-785 ne dépend pas du Conseil municipal. On nous demande de voter un crédit pour des études inutiles, puisque la décision de fermer ou non des rues à la circulation ne dépend pas de nous. C'est le Conseil d'Etat qui peut délivrer – ou refuser de délivrer – les autorisations de construire nécessaires, quelles que soient les velléités de la Ville. Celle-ci a déjà tenté de passer outre dans le quartier des Eaux-Vives, en essayant d'aménager des zones 30 km/h par élargissement des trottoirs, alors qu'elle n'en avait pas vraiment reçu l'autorisation... Je le répète, la Ville n'a pas la possibilité de prendre ce genre de décisions.

De plus, la proposition PR-785 tombe mal. En effet, sa réalisation impliquerait des travaux importants en ville, alors que nous sommes déjà fortement handicapés dans nos déplacements par les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Je ne crois pas que ce soit le moment d'en rajouter et de bloquer 200 rues de plus à Genève! Nous n'avons même pas encore bénéficié de ces nouvelles infrastructures, et nous subissons encore les désagréments de leur mise en place.

Enfin, la proposition PR-785 est inadéquate pour des raisons financières; 2 225 000 francs pour mener les études prévues, c'est une plaisanterie du Conseil administratif! Cela coûtera dix fois plus cher! N'importe quelle étude d'impact coûte à peu près 500 000 francs, à Genève. Le crédit demandé permettra d'étudier la fermeture de quatre rues, et non pas de 200, ni de 50, comme le souhaitent les Verts.

Les Verts n'aiment pas la démocratie, puisqu'ils demandent le vote sur le siège. Les libéraux, eux, aiment bien la démocratie, et ils se rallieront à la position de ceux qui demandent le renvoi de la proposition PR-785 à la commission de l'aménagement. Nous espérons que, malgré tous ces «n'aiment pas», nous réussirons à élaborer un projet favorable qui montre que nous aimons la ville.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mon intervention portera essentiellement sur un point. Beaucoup d'avis que nous partageons ont déjà été exprimés sur les bancs de droite. Nous n'entrerons donc pas en matière sur la proposition PR-785, pour la raison suivante. Comme lors de notre refus de l'initiative IN-2, ce qui nous gêne profondément, c'est que le projet des 200 rues piétonnes n'est pas soumis au peuple. A nos yeux, cela représente un déni du système démocratique. Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Klopmann que nous n'avons pas peur s'il

faut aller en votation populaire. Pour nous, c'est le chemin à suivre – évidemment, il peut encore y avoir un référendum – car ce projet concerne essentiellement la population genevoise.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). On entend bien des choses, dans cette enceinte, sur notre projet. Quelqu'un a même dit qu'il était surréaliste... Dans un sens, il l'est. En effet, nous avons d'abord entendu les radicaux dire qu'ils avaient commencé par prendre en compte l'initiative IN-2... Mais c'est inexact! Ils en avaient carrément accepté le principe! Et maintenant, les voilà qui se rétractent légèrement – mais nous ne désespérons pas de les voir bientôt retrouver la raison.

Pourquoi ce retournement? Pourquoi la droite râle-t-elle? Parce qu'il lui faut des parkings, toujours des parkings, encore plus de parkings en ville! Nous l'avons déjà répété à maintes reprises dans cette enceinte: en ville de Genève, il y a de plus en plus de gens qui font le choix de ne pas avoir de voiture; actuellement, plus d'un tiers de la population urbaine n'en a pas. Il y a donc largement assez de places de stationnement. Les fondations de droit public, la Fondation des parkings et la Gérance immobilière municipale (GIM) en ont plein en sous-sol qui ne servent à rien! Ces places pourraient être rendues aux habitants, ce qui démontrerait qu'il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles.

A Zurich, les zones piétonnes sont un enchantement, tout le monde est ravi! La commission de l'aménagement ira d'ailleurs bientôt s'en rendre compte sur place, et nous nous en réjouissons. Pourtant, à Zurich, ils ont beaucoup moins de places de stationnement que chez nous, mais les gens ne se plaignent pas. A Genève, il y a plus de places par habitant, par poste de travail et par hectare, mais il en faut encore et toujours plus!

Pourquoi? Pour les commerçants, dit la droite. Qu'elle cesse de tenir ce discours selon lequel les Verts n'aiment pas les commerçants! Notre parti compte une foule de commerçants et d'entrepreneurs! Je suis moi-même commerçante, et je vous l'affirme, Monsieur Pagani: si vous pouviez piétonner la rue devant mon commerce, j'en serais enchantée! Et cela sans rajouter de places de parking, évidemment! Il ne faut pas croire que Fabienne Gautier est la seule et unique commerçante de Genève, c'est faux!

En demandant la création de rues piétonnes, nous soutenons le petit commerce. Les petits commerçants ont besoin que les gens puissent flâner dans la rue, les cafés-restaurants ont besoin que les gens puissent s'installer sur leur terrasse. Et s'il est nécessaire que les gens puissent accéder en voiture à certains gros centres commerciaux situés hors de la ville, ces derniers disposent déjà de places de stationnement à cet effet. Tel n'est pas le cas des petits commerces du centre-ville que nous souhaitons soutenir grâce à notre initiative.

On nous rabâche aussi que c'est le Canton qui décide. On sait que la Ville n'est que force de proposition! Néanmoins, les normes fédérales OPBruit et OPAir, nous aurons bientôt l'obligation de les respecter. D'autre part, un plan d'aménagement – le plan directeur communal – vient d'être voté par le Conseil municipal. Ce document éminemment politique – la droite l'a d'ailleurs critiqué – stipule clairement que nous devons réduire la circulation automobile en ville de Genève. Or, ce plan directeur communal, dont l'objectif est de lier les différentes autorités genevoises entre elles en matière d'aménagement, a été accepté et soutenu par le Conseil d'Etat. Nous pensons donc que celui-ci ne pourra maintenant que suivre d'un très bon œil les propositions de la Ville de Genève visant à appliquer les bonnes résolutions contenues dans ce plan urbain politique.

Je rassure M. Barbey: les Verts aiment la ville! Mais ils n'aiment peut-être pas celle des années 1970 et 1980... Nous sommes en 2010, et nous aimons la ville des années 2010. Quoi de plus urbain que de vouloir bien vivre en ville? Voilà une attitude pro-urbaine! Venir en ville tous les jours en voiture pour travailler et ficher le camp le plus vite possible dès qu'on a fini, parce qu'il faut dormir et passer les week-ends à la campagne – sans parler des vacances – ce n'est pas un comportement urbain. Un véritable comportement urbain, c'est être bien dans sa ville, à tout moment. Nous soutenons donc l'initiative urbaine qui demande la piétonisation de 200 rues.

Quant aux 2 225 000 francs... Voilà qui peut sembler cher. Néanmoins, nous tenons à préciser qu'un total de 20 millions de francs pour la réalisation de 200 rues piétonnes, cela fait une moyenne de 100 000 francs par rue. Or, la dernière fois que nous avons piétonisé quelques mètres dans une rue – celle de la Poterie – et même s'il faut compter aussi les travaux réalisés en sous-sol, nous en avons eu pour 2 millions de francs. Par conséquent, il n'est finalement pas si onéreux que cela de réaliser une rue piétonne pour 100 000 francs.

En tout cas, les Verts ne peuvent pas être accusés de vouloir dépenser beaucoup d'argent. Depuis de nombreuses années, nous nous contentons de demander la pose d'une chaîne à l'entrée et à la sortie des rues à piétonner. Ce dispositif suffit parfaitement – en tout cas, on peut en faire l'essai pour voir s'il fonctionne. Je n'aimerais pas que l'on nous fasse ici un mauvais procès. Je me réjouis donc que tout le monde accepte avec enthousiasme la proposition PR-785 issue de notre initiative IN-2, car c'est ce que fait la population! (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Après ces touchants échanges entre Verts et libéraux, je constate que l'entente entre ces deux partis est réjouissante... Tous deux ont sans doute encore un peu de chemin à parcourir avant de pouvoir se comprendre.

Le Parti socialiste soutient l'initiative des Verts depuis qu'il lui en a été donné l'occasion. S'ils avaient souhaité nous y associer, comme cela se fait parfois pour d'autres objets, je pense que nous l'aurions largement acceptée dès le départ.

En ce qui concerne la problématique des rues et des zones piétonnes, pour rester dans les généralités, les socialistes ont toujours plaidé en faveur de la promotion de la mobilité douce, de la lutte contre le bruit et la pollution de l'air, de l'amélioration du confort et de la sécurité des habitants... Bref, je vous la fais courte: nous avons toujours lutté pour une amélioration de la qualité de vie en ville. A n'en pas douter, les rues piétonnes sont l'un des vecteurs qui permettent d'atteindre cet objectif concrètement, dans les quartiers.

Cependant, on peut se demander si c'est le seul. D'ailleurs, certains groupes ont parfois eu des doutes à ce sujet, considérant que la piétonisation des rues n'était qu'une affaire de marketing politique de la part de partis majoritaires tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif. Quoi qu'il en soit, l'initiative IN-2 a eu le mérite de catalyser la problématique des rues et des zones piétonnes. Pour cette seule raison, je me félicite qu'elle ait vu le jour.

Au départ, le Parti socialiste pensait renvoyer la proposition PR-785 à la commission de l'aménagement; je croyais d'ailleurs que c'était une demande unanime. Mais le magistrat et les auteurs de l'initiative IN-2 souhaitant le vote sur le siège, les socialistes acceptent de changer leur vote et d'aller dans leur sens.

De ce fait, je présente ici ce soir un amendement que nous avons initialement prévu de soumettre à la commission de l'aménagement. Il vise à accélérer le processus de piétonisation en s'économisant un certain nombre des cinq étapes – même si elles sont sans doute autant d'occasions de communication entre les instances concernées – qui jalonnent la mise en œuvre du projet: d'abord le dépôt du crédit d'études, puis quatre tranches successives de 5 millions de francs chacune. Dans le but de gagner du temps et d'aller vite, le Parti socialiste propose de voter avec le crédit d'études un fonds de piétonisation doté des 5 premiers millions de francs.

Cet amendement vient d'être distribué aux chefs de groupe, et j'espère que le Conseil municipal lui réservera un bon accueil. En cas de besoin, je clarifierai volontiers les points qui pourraient susciter des questions. Notre amendement consiste à modifier comme suit le projet d'arrêté de la proposition PR-785 en y ajoutant un article 2 nouveau. Les articles 2 et 3 deviennent 3 et 4 et sont modifiés en conséquence:

Projet d'amendement

«Art. 2 (nouveau). – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 millions de francs destiné à la réalisation de la piétonisation d'une cinquantaine de rues ou tronçons de rues (première tranche de crédit).

»Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue *aux articles 1 et 2 (...)* à concurrence de 7 225 000 francs.

»Art. 4. – La dépense prévue *aux articles 1 et 2 (...)*»

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il ne faut pas trop charger le bateau! J'aimerais juste recadrer le débat d'un point de vue juridique. Dans cette enceinte, nous tenons tous aux droits populaires. J'ai été moi-même l'un des défenseurs du droit d'initiative municipale à sa création, en 1981. Ce n'est donc pas si vieux que ça! Selon cette mesure ratifiée par le peuple, dès le moment où une initiative est adoptée par une majorité du Conseil municipal, le Conseil administratif a un certain nombre de mois pour lui soumettre des mesures d'application. S'il ne les lui présente pas ou si elles sont inadéquates, la votation populaire est automatique.

Par conséquent, si par hasard, en novembre 2010, le Conseil municipal venait à refuser toutes les mesures proposées par le Conseil administratif, il y aura forcément une votation.

En outre, comme cela a été dit en commission – vous pouvez consulter l'excellent rapport rédigé à ce sujet – je rappelle que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur l'initiative IN-2. Pourquoi? Parce qu'il estime qu'elle n'a aucune valeur juridique. C'est la réalité! On peut en penser ce que l'on veut, toujours est-il que son éventuelle concrétisation n'est pour l'instant pas prise en compte par le Canton. Pour lui, l'initiative IN-2 n'existe pas, il n'a donc pas à la valider ou à l'invalider.

Le chemin à parcourir maintenant est donc très étroit, Mesdames et Messieurs! Et voilà que j'entends un membre du Parti socialiste proposer non seulement de voter sur le siège le crédit demandé dans la proposition PR-785, mais également de rajouter 5 millions de francs à ce montant. Du calme, Mesdames et Messieurs! Le Conseil administratif vous propose simplement de voter sur le siège les 2 225 000 francs; à mon sens, il ne s'agit pas là de concrétiser l'initiative IN-2, mais de nous donner les moyens de la concrétiser plus tard.

Je remercie les Verts d'avoir réalisé et largement diffusé un document mentionnant différentes rues qui pourraient être rendues piétonnes, je l'ai d'ailleurs examiné avec attention. Il n'en demeure pas moins que nous n'avons pas la science infuse et que nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, piétonniser telle ou telle rue, telle ou telle zone, tel ou tel tronçon de rue. Nous sommes surveillés par le Conseil d'Etat, qui ne manquera pas, le cas échéant, de nous rappeler que nous n'avons pas les moyens juridiques d'imposer ces mesures.

Nous devons donc discuter et travailler d'entente avec la Direction générale de la mobilité et le Conseil d'Etat. Pour cela, nous avons besoin du crédit d'étude

demandé dans la proposition PR-785 pour nommer des mandataires qui seront nos intermédiaires au niveau du Canton. C'est la seule manière d'avoir quelques chances de concrétiser l'initiative IN-2. Je tenais à rappeler ces points d'ordre juridique, Mesdames et Messieurs, avant que vous ne preniez des mesures qui ne feraient que plomber toute volonté du Conseil municipal en faveur de ces 200 rues piétonnes.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Tout d'abord, je suis assez satisfait de voir que nous nous acheminons vers un vote sur le siège du crédit demandé dans la proposition PR-785. C'était loin d'être acquis, il y a quelques heures encore. Je remercie donc nos partenaires de l'Alternative pour leur soutien.

Malheureusement, le Parti radical a décidé de quitter le train dans lequel il était monté il y a quelques mois. En effet, le 19 janvier 2010, il s'était engagé à soutenir la réalisation de 200 rues piétonnes en quatre ans. Or, en refusant de voter sur le siège ce projet d'arrêté ce soir, les radicaux savent très bien qu'ils rendent la proposition PR-785 irréalisable. Ils ne respectent donc pas les engagements qu'ils ont pris il y a quatre mois.

Toujours au sujet du vote sur le siège et pour répondre à M^{me} Alexandra Rys qui demandait où nous sommes, j'aimerais la rassurer – je ne peux pas la pincer, mais je pense que ses collègues l'ont fait... Nous sommes au Conseil municipal de la Ville de Genève! Si nous proposons de voter sur le siège ces 2 225 000 francs, c'est parce que, selon l'usage, les crédits d'étude servent de mesure introductive au crédit de réalisation déposé par la suite. Il y a quatre mois, nous avons déjà accepté le principe des 200 rues piétonnes en votant l'initiative IN-2. Aujourd'hui, il s'agit simplement de valider le crédit impliqué par cette décision. Dans ce sens, il est parfaitement cohérent de voter ces 2 225 000 francs sur le siège.

Comme je l'ai dit, si nous voulons respecter l'engagement que nous avons pris de réaliser 200 rues piétonnes en quatre ans, nous devons nous y mettre tout de suite! Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ce dossier tout l'été en commission.

En ce qui concerne l'amendement socialiste, je pense que nous sommes d'accord sur le fond, puisque nous voulons aussi que la réalisation des rues piétonnes suive immédiatement le vote du crédit d'études, c'est-à-dire que les travaux puissent démarrer grâce à l'acceptation d'un nouveau crédit en automne prochain. Nous constatons que l'Alternative est enthousiaste à la perspective de procéder dans ce sens. Je pense donc que l'amendement de M. Carasso n'est pas forcément de très bon aloi, ce soir. Il faut d'abord étudier les rues à fermer, et ensuite voter un crédit pour réaliser ces mesures. Nous ne pouvons pas accep-

ter un crédit de réalisation sans savoir quelles rues sont concernées! Cela nous semble un peu précipité.

La présidente. Il est 19 h. Le bureau du Conseil municipal propose d'interrompre ce débat et de le reprendre après la pause dînatoire, à 20 h 30. Bon appétit!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6066
2. Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 (D-34).	6067
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6078
4. Questions orales	6079
5. Motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M ^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...» (M-894)	6096
6. Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-785).	6099
7. Propositions des conseillers municipaux	6121
8. Interpellations	6121
9. Questions écrites	6121

La mémorialiste:
Marguerite Conus